

ANALYSE TRANSVERSALE DES ENJEUX DU SCOT

MÉTHODOLOGIE

PASSER D'UNE VISION « THÈMES PAR THÈMES » DU CONSTAT À UNE VISION TRANSVERSALE DES ENJEUX POUR L'AVENIR

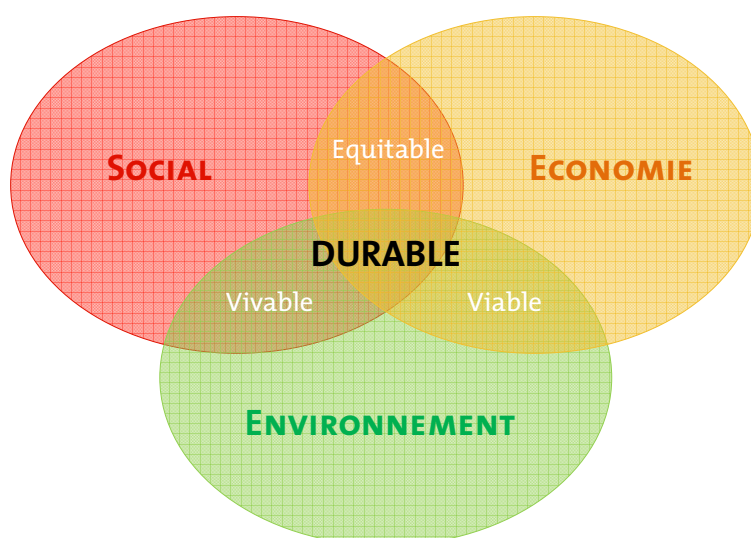
De manière à simplifier l'analyse, **L'ÉTAT DES LIEUX PRÉSENTÉ CI-AVANT A ÉTÉ CONSTRUIT DE FAÇON THÉMATIQUE**, sur différents grands thèmes :

- Le contexte territorial.
- La population et les logements.
- L'activité économique.
- L'agriculture.
- Les équipements publics.
- Les déplacements.
- Les réseaux d'eau et d'assainissement.
- L'environnement et le paysage.

Or, il convient d'inscrire le SCOT dans une perspective de développement durable, donc de **DÉVELOPPER UNE VISION « TRANSVERSALE » AUX TROIS DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE SOCIAL, L'ÉCONOMIE ET L'ENVIRONNEMENT.**

SUR LA BASE DES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC ET DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, LA MÉTHODE SUIVANTE A ÉTÉ UTILISÉE AFIN DE DÉFINIR DES ENJEUX TRANSVERSAUX.

- Dans un premier temps, une hiérarchisation et un regroupement des enjeux de chaque thème du diagnostic. Ont ainsi émergés les enjeux majeurs relatifs aux domaines social, économique et environnemental
- Dans un second temps, un croisement et un regroupement de ces enjeux majeurs a permis de définir des enjeux transversaux aux thématiques sociales, économiques ou environnementales, qui peuvent être identifiés comme **LES GRANDS ENJEUX DE L'ÉLABORATION DU SCOT.**



I - VOLET SOCIAL : LES ENJEUX MAJEURS

1 LE CONTEXTE TERRITORIAL

ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC	HIÉRARCHISATION / REGROUPEMENT
<p><i>La CCFG :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - un territoire en articulation entre l'agglomération franco-valdo-genevoise, en fort développement, et la vallée de l'Arve. - un potentiel pour jouer un rôle de « pôle-relais » du développement attendu pour la région, à horizon de 15 à 20 ans. <p><i>Intérêt pour la CCFG :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à un aménagement du territoire cohérent sur le Nord de la Haute-Savoie. - profiter de la dynamique de l'agglomération transfrontalière et de ses retombées possibles (équipements, services, infrastructures de transports, développement économique...). - poursuivre la coordination des actions de la CCFG avec les territoires voisins. 	<p style="text-align: center;">LE POSITIONNEMENT DE LA CCFG AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE ET EN ARTICULATION AVEC LA VALLÉE DE L'ARVE, AFIN DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DU TERRITOIRE ET DE S'INSCRIRE AU MIEUX DANS LES DYNAMIQUES EN COURS.</p>

2 LES ÉQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC	HIÉRARCHISATION / REGROUPEMENT
<p><i>Le renforcement du rôle de « ville centre » de Bonneville et de celui de centralité secondaire de Marignier.</i></p> <p><i>L'anticipation sur les besoins futurs en matière scolaire et parascolaire.</i></p> <p><i>L'accompagnement de l'implantation du nouvel hôpital, en termes de déplacements, d'économie, de logements, de réutilisation du site actuel.</i></p> <p><i>L'encouragement à la réalisation de tout équipement permettant de renforcer la centralité de la CCFG, ainsi que la qualité de vie et l'attractivité touristique.</i></p>	<p style="text-align: center;">L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉVOLUTION DE LA CCFG PAR LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET COLLECTIFS, PERMETTANT LE RENFORCEMENT DE SON RÔLE DE CENTRALITÉ, ET NÉCESSAIRES À LA POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE.</p>

I - VOLET SOCIAL : LES ENJEUX MAJEURS

3 LA POPULATION ET LES LOGEMENTS

ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC	HIÉRARCHISATION / REGROUPEMENT
<p><i>L'accompagnement des dynamiques démographiques en cours et à venir, générées probablement par :</i></p> <p><i>La réponse aux besoins supplémentaires en logements que génère notamment le desserrement des ménages.</i></p> <p><i>Comment ne pas encourager la tension actuelle du marché, voire, si possible, détendre le marché foncier et immobilier ?</i></p>	<p>LA RÉALISATION D'UN NOMBRE SUFFISANT DE LOGEMENTS POUR RÉPONDRE À LA CROISSANCE DE LA POPULATION ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE À L'ÉCHÉANCE DU SCOT.</p>
<p><i>Le maintien de l'équilibre social et générationnel de la population sur l'ensemble des communes de la CCFG.</i></p> <p><i>Le développement et la répartition de l'offre de logements aidés, sur Bonneville, Marignier mais aussi à l'échelle de la CCFG.</i></p> <p><i>Comment faciliter les parcours résidentiels sur toutes les communes de la CCFG, et notamment comment permettre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>l'accession à la propriété,</i> - <i>la décohabitation de jeunes,</i> - <i>le maintien des populations locales ?</i> 	<p>LA RÉALISATION D'UNE TYPOLOGIE DE LOGEMENTS ADAPTÉE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION EN TERMES DE PARCOURS RÉSIDENTIELS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCFG.</p>
<p><i>La confortation du centre-ville de Bonneville, mais aussi des centres-villages, pour leur rôle majeur dans l'identité et la vie sociale des communes.</i></p> <p><i>La nécessité d'un rééquilibrage sociologique des principaux quartiers d'habitat social de Bonneville.</i></p> <p><i>Le besoin de ménager, sur un territoire restreint, de l'espace pour toutes les vocations du territoire (habitat, activités économiques, agriculture, espaces naturels...).</i></p>	<p>L'IDENTIFICATION DES ESPACES PROPICES ET STRATÉGIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT OU LE RENOUVELLEMENT FUTURS DE L'URBANISATION, DU POINT DE VUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>de l'équilibre entre les différentes vocations du territoire,</i> - <i>de l'identité et de la vie sociale des communes, ce qui passe notamment par la confortation des centres.</i>

I - VOLET SOCIAL : LES ENJEUX MAJEURS

4 LES DÉPLACEMENTS

ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC	HIÉRARCHISATION / REGROUPEMENT
<p><i>L'accroissement probable du nombre de déplacements dans les prochaines années.</i></p> <p><i>La canalisation et l'évitement de l'accroissement du trafic automobile :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>cohérence urbanisme / hiérarchie du réseau de voirie.</i> - <i>limitation de la longueur des trajets domicile / travail.</i> - <i>création d'un cadre favorable aux modes alternatifs à la voiture.</i> - <i>accroissement du rôle de la gare de Bonneville et de Mariginer.</i> - <i>création de dessertes et/ou infrastructures de transport collectif, lorsque c'est possible.</i> 	<p>LA RÉPONSE AUX BESOINS EN DÉPLACEMENTS, TOUT EN DIMINUANT LA «DÉPENDANCE» VIS-À-VIS DE L'AUTOMOBILE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>un urbanisme favorable à l'usage des modes doux ou des transports collectifs,</i> - <i>une mise en place de dessertes et infrastructures de transport collectif, lorsque c'est possible.</i>

5 LA DESSERTE PAR LES RÉSEAUX

ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC	HIÉRARCHISATION / REGROUPEMENT
<p><u>L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)</u> <i>La préservation des ressources.</i> <i>L'équilibre général entre urbanisation future et réseau AEP / défense incendie.</i> <i>La poursuite de l'amélioration des réseaux et l'entretien des infrastructures.</i> → Un Schéma Général d'Alimentation en Eau Potable est conseillé.</p> <p><u>L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES</u> <i>Le devenir de la STEP de Bonneville.</i> <i>L'échéancier des projets d'assainissement collectif.</i> <i>L'adéquation du développement de l'urbanisation et des possibilités d'Assainissement Non Collectif.</i></p> <p><u>LA GESTION DES EAUX PLUVIALES</u> <i>La limitation de l'imperméabilisation des sols.</i> <i>La prévention des risques.</i> <i>La préservation des infrastructures naturelles (cours d'eau, zones humides...).</i></p>	<p>UNE DESSERTE DE QUALITÉ PAR LES RÉSEAUX, DANS UNE PRÉOCCUPATION DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>pérennité des solutions retenues,</i> - <i>anticipation sur l'avenir,</i> - <i>préservation des ressources et respect de l'environnement.</i>

II - VOLET ÉCONOMIE : LES ENJEUX MAJEURS

1 L'AGRICULTURE

ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC	HIÉRARCHISATION / REGROUPEMENT
<p><i>Le maintien de l'activité agricole comme un des facteurs d'équilibre du territoire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>fonction économique,</i> - <i>rôle dans la construction du paysage de la CCFG,</i> - <i>contribution aux réseaux verts / bleus.</i> <p><i>La cohabitation avec les autres vocations du territoire.</i></p> <p><i>Des espaces de plaine, garants de l'entretien des coteaux et du fonctionnement des alpages (complémentarité haut/bas indissociable), mais soumis à forte pression.</i></p>	<p style="text-align: center;">LA CONCILIATION DE LA PÉRENNITÉ DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE AVEC LES AUTRES VOCATIONS DU TERRITOIRE.</p>

II - VOLET ÉCONOMIE : LES ENJEUX MAJEURS

2 L'INDUSTRIE

ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC	HIÉRARCHISATION / REGROUPEMENT
<p><i>L'accompagnement du pôle de compétitivité afin de pérenniser les entreprises déjà implantées et de les accompagner dans leur développement et leur performance.</i></p> <p><i>L'appui à la formation (même si l'outil formation n'est pas implanté sur le territoire intercommunal), pour conserver et améliorer les savoir-faire locaux participant à la compétitivité de certains secteurs.</i></p>	<p>L'ACCOMPAGNEMENT DE LA DYNAMIQUE INDUSTRIELLE, LIÉE AU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ «ARVE INDUSTRIE», EN OFFRANT UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À L'EXTENSION OU L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES INNOVANTES.</p>
<p><i>La diversification des activités industrielles par l'accueil de nouvelles entreprises (les créneaux à forte valeur ajoutée étant à privilégier).</i></p> <p><i>Le développement de nouvelles entreprises (TPE, PME et grosses entreprises) par le soutien et l'accompagnement de nouveaux projets.</i></p>	<p>LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES POUR RENFORCER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL</p>
<p><i>Le développement de la filière bois, pour donner aux entreprises locales la taille nécessaire sur un secteur en forte concentration (stockage grumes...).</i></p>	<p>LA VOLONTÉ DE DÉVELOPPER LA FILIÈRE BOIS POUR RENFORCER UN PAN DE L'ACTIVITÉ DÉPARTEMENTALE SUR LE TERRITOIRE.</p>

3 LE SECTEUR DU BTP

ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC	HIÉRARCHISATION / REGROUPEMENT
<p><i>L'ancrage et le déploiement des entreprises sur des zones adaptées à ce type d'activités.</i></p> <p><i>La requalification de certaines zones à vocation artisanale afin de donner à ce secteur une image dont il a besoin aujourd'hui (exigence en termes de bâti et d'organisation des surfaces acquises).</i></p> <p><i>La gestion des déchets inertes issus de l'activité du BTP.</i></p>	<p>LA CRÉATION D'UNE ZONE ET/OU DE PARTIES DE ZONE D'ACTIVITÉ RÉPONDANT AUX BESOINS DU SECTEUR DU BTP, COMPTE-TENU DE L'EXIGENCE QUALITATIVE ACTUELLE ET FUTURE.</p> <p>UN ACCOMPAGNEMENT DES ACTIVITÉS DU BTP PAR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS INERTES ISSUS DE CETTE FILIÈRE.</p>

II - VOLET ÉCONOMIE : LES ENJEUX MAJEURS

4 LES SERVICES

ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC	HIÉRARCHISATION / REGROUPEMENT
<p><i>L'accueil de nouvelles activités de services en privilégiant celles n'existant pas encore sur le territoire (et les services à plus forte valeur ajoutée).</i></p> <p><i>L'intégration de ces services soit au sein de zones d'activités (certains services à l'industrie), soit au sein de zones urbaines dans des bâtiments dédiés ou intégrant du logement, voire du commerce.</i></p> <p><i>L'implantation de services à la personne au sein de chaque commune afin de limiter les déplacements.</i></p> <p><i>Le maintien et le confortement des emplois dans le secteur public.</i></p>	<p>LE CONFORTEMENT DES ACTIVITÉS DE SERVICES, AVEC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DANS LE SECTEUR PUBLIC : l'affirmation de la CCFG comme espace potentiel pour l'accueil d'équipements ou services publics à l'échelle du Nord de la Haute-Savoie. - DANS LE SECTEUR PRIVÉ : la mixité ciblée des fonctions au sein des tissus urbains permettant l'implantation éventuelle de services. <p>LA DÉFINITION D'UN OU PLUSIEURS SITES EMBLÉMATIQUES PERMETTANT L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS DE SERVICES INTÉRESSÉES PAR UNE IMAGE TRÈS QUALITATIVE (ex : architecture des bâtiments, HQE...).</p>

5 LES ZONES D'ACTIVITÉS

ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC	HIÉRARCHISATION / REGROUPEMENT
<p><i>Un besoin de nouveaux espaces (estimé à environ 75 ha à l'horizon du SCOT) afin de pouvoir accueillir de nouvelles entreprises ou répondre aux besoins du tissu économique existant, dans des zones qualitatives offrant des services adaptés aux attentes des acteurs économiques.</i></p>	<p>UNE OFFRE FONCIÈRE A VOCATION ÉCONOMIQUE, AU SEIN DE ZONES ADAPTÉES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qualitativement, c'est à dire reposant sur des positionnements différents, - quantitativement, afin de pouvoir répondre aux besoins sur le court terme des acteurs économiques.

II - VOLET ÉCONOMIE : LES ENJEUX MAJEURS

6 LE TISSU COMMERCIAL

ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC	HIÉRARCHISATION / REGROUPEMENT
<p><i>Le renforcement de l'offre actuelle face à l'évasion constatée.</i></p> <p><i>La mise en place d'un cadre favorisant l'évolution future, en agissant sur les thèmes suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>l'habitat et la clientèle visée,</i> - <i>le renforcement de la population en centre bourg ou ville,</i> - <i>l'urbanisme commercial,</i> - <i>les équipements publics,</i> - <i>les plans de circulation.</i> <p><i>Le renforcement pour deux types de commerces complémentaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>le commerce traditionnel, dans les centres (centre-ville ou centre-villages) ou les quartiers,</i> - <i>la grande distribution spécialisée (en zone ou en confortement des centres-villes).</i> 	<p>LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE POUR LE SECTEUR COMMERCIAL PAR UNE POLITIQUE D'URBANISME ADAPTÉE, FAVORISANT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>le maintien des commerces existants et les nouvelles implantations,</i> - <i>l'équilibre entre les commerces de centres ou de quartiers et les commerces de périphérie.</i>

7 LE TOURISME

ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC	HIÉRARCHISATION / REGROUPEMENT
<p><i>L'attractivité et l'accessibilité du Plateau des Glières, en associant à la réflexion la structuration de l'offre touristique du Petit Bornand.</i></p> <p><i>La préservation et le maintien des qualités du site du plateau de Solaison.</i></p> <p><i>La valorisation des sites patrimoniaux de la Communauté de Communes (château Béatrix de Faucigny, Grande Maison à Contamine sur Arve).</i></p> <p><i>L'organisation et la promotion de l'offre de tourisme vert en articulant plusieurs points d'intérêt : bords d'Arve, contreforts alpins de proximité (Môle, lac de Lessy...), parcours de découverte des vins d'Ayze.</i></p> <p><i>Le renforcement de l'offre d'hébergement et de restauration.</i></p>	<p>LA DYNAMISATION ET LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE PAR LA RÉALISATION DE PROJETS PORTEURS, L'ÉLABORATION D'UN MARKETING ADAPTÉ, ET UNE COMMERCIALISATION STRUCTURÉE.</p>

III - VOLET ENVIRONNEMENT : LES ENJEUX MAJEURS

ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC	HIÉRARCHISATION / REGROUPEMENT
<p><i>La maîtrise des déplacements et des modes de transport forts consommateurs d'énergie et précurseurs de pollutions, de nuisances, de risques sanitaires : développement des transports en commun et organisation du territoire limitant les déplacements.</i></p> <p><i>La diminution de la part d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), incinérées à travers notamment la valorisation de la fraction organique qui représente plus de 1/4 de la masse d'OMR.</i></p> <p><i>La pérennisation des filières de valorisation organique existantes nécessitant des espaces d'épandage actuellement sous forte pression urbaine (fumier, lisier, boues d'épuration).</i></p> <p><i>Une meilleure connaissance pour une bonne maîtrise à l'échelle du territoire des filières de déchets industriels (DIB et DIS).</i></p> <p><i>La garantie de performance des systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs en adéquation avec la dynamique de développement, pour assurer la bonne qualité écologique des cours d'eaux (DCE).</i></p> <p><i>La poursuite des efforts entrepris avec les industriels pour réduire les pollutions métalliques sur l'Arve.</i></p>	<p><u>1. RESSOURCES, REJETS ET QUALITÉ DES MILIEUX :</u></p> <p><i>La maîtrise des ressources (énergie, eau) et la maîtrise des rejets au travers des filières durables de traitement, valorisation, recyclage, élimination des déchets.</i></p>

III - VOLET ENVIRONNEMENT : LES ENJEUX MAJEURS

ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC	HIÉRARCHISATION / REGROUPEMENT
<p><i>La promotion des économies d'énergies et des énergies renouvelables.</i></p> <p><i>La prise en compte des nuisances sonores (infrastructures routières) et mise en œuvre d'actions correctives dans les zones de bruit critique.</i></p> <p><i>La gestion raisonnée des eaux pour la gestion des risques et la recharge des aquifères souterrains : infiltration des eaux pluviales, transparence des ouvrages pour la circulation des eaux souterraine, espaces de liberté des cours d'eau.</i></p> <p><i>L'identification et lisibilité des paysages urbains :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>l'affirmation des centres-villes et des centres villages,</i> - <i>une meilleure structuration du centre de Bonneville (articulation entre les différentes formes urbaines), et l'étoffement du centre-ville de Marignier</i> - <i>sur les coteaux, l'accord entre l'évolution résidentielle et les valeurs paysagères et architecturales locales.</i> <p><i>Le développement de formes urbaines plus économes en énergie (volumes, matériaux et isolation, orientation, agencement...).</i></p>	<p style="text-align: center;"><u>2. FORMES URBAINES, HABITAT ET INFRASTRUCTURES :</u></p> <p><i>Le développement de forme urbaine, d'habitat et d'infrastructures intégrant les principaux enjeux en matière de paysage, d'énergie (économies, production), de bruit, de gestion des eaux et des risques.</i></p>

III - VOLET ENVIRONNEMENT : LES ENJEUX MAJEURS

La préservation durable des réservoirs de biodiversité (grands ensembles naturels d'intérêts écologique majeurs) principalement situés en montagne, notamment :

- le développement des connexions entre ces réservoirs de biodiversité à travers la vallée de l'Arve,
- la prise en compte des rôles importants de la « nature ordinaire » dans cette dynamique écologique.

La structuration sur les coteaux des équilibres paysagers entre espaces naturels, bâtis et agricoles.

L'organisation de séquences paysagères lisibles entre espaces bâtis et espaces ouverts dans les fonds de vallée.

La préservation des points de vue paysagers et panoramas majeurs depuis les axes routiers, en particulier.

La valorisation des caractères typiques des paysages, avec en particulier :

- l'affirmation d'un choix d'image sur le plateau des Glières qui fasse le lien entre ses fonctions (histoire, milieux naturels, usages agricoles, touristiques et de loisirs),
- l'accessibilité maîtrisée aux espaces de pleine nature (Arve depuis Bonneville, Barges, Glières, Môle....).

La préservation, réhabilitation des fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des milieux humides à travers une gestion intégrée de l'eau. Les moyens de cette gestion intégrée sont en cours de mise en place (contrat de rivière => SAGE).

La qualité et l'entretien des espaces boisés : boisements des berges et lits majeurs de cours d'eau, boisements d'accès difficiles en montagne.

3. OCCUPATION DE L'ESPACE ET GESTION DES MILIEUX :

Le fonctionnement durable des écosystèmes et la lisibilité des paysages au travers d'équilibres maîtrisés entre espaces naturels et espaces aménagés.

IV - LES GRANDS ENJEUX DU SCOT

1 PREMIER ENJEU TRANSVERSAL

REGROUPEMENT DES ENJEUX MAJEURS DES THÈMES

SOCIAL :

Le positionnement de la CCFG au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise, et en articulation avec la vallée de l'Arve.

La réalisation d'un nombre suffisant de logements pour répondre à la croissance de la population, et accompagner le développement économique à l'échéance du SCOT.

La réalisation d'une typologie de logements adaptée (parcours résidentiels).

L'accompagnement par les équipements publics et collectifs nécessaires.

ECONOMIE :

L'accompagnement de la dynamique industrielle liée au pôle de compétitivité « Arve Industrie ».

La diversification des activités industrielles pour renforcer le tissu économique local.

La volonté de développer la filière bois sur le territoire.

Le confortement des activités de services, dans le secteur public et dans le secteur privé.

Le renforcement de l'attractivité du territoire pour le secteur commercial.

La dynamisation et la diversification de l'offre touristique.

ENVIRONNEMENT :

Formes urbaines, habitat et infrastructures :

Le développement de formes urbaines, d'habitat et d'infrastructures intégrant les principaux enjeux environnementaux en matière de paysage, énergie (économie/production), bruit, gestion des eaux et risques.



ENJEU TRANSVERSAL N°1 :

LA PROMOTION D'UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET ÉCONOMIQUE QUI S'INSCRIVE EN COHÉRENCE AVEC LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET AVEC LE CONTEXTE TERRITORIAL DE LA CCFG.

2 SECOND ENJEU TRANSVERSAL

REGROUPEMENT DES ENJEUX MAJEURS DES THÈMES

SOCIAL :

L'identification des espaces propices et stratégiques pour le développement ou le renouvellement futurs de l'urbanisation, du point de vue de l'équilibre entre les différentes vocations du territoire, ainsi que de l'identité et de la vie sociale des communes, ce qui passe notamment par la confortation des centres.

ECONOMIE :

La conciliation de la pérennité de l'activité agricole avec les autres vocations du territoire.

Une offre foncière à vocation économique, au sein de zones adaptées qualitativement et quantitativement.

La création d'une zone et/ou de parties de zone d'activité répondant aux besoins du secteur du BTP, compte-tenu de l'exigence qualitative actuelle et future.

La mixité ciblée des fonctions au sein des tissus urbains pour l'implantation éventuelle de services.

La définition d'un ou plusieurs sites emblématiques permettant l'accueil d'activités de services intéressées par une image très qualitative.

L'équilibre entre les commerces de centres ou de quartiers et les commerces de périphérie.

ENVIRONNEMENT :

Occupation de l'espace et gestion des milieux : le fonctionnement durable des écosystèmes et la lisibilité des paysages au travers d'équilibres maîtrisés entre espaces naturels et espaces aménagés.



ENJEU TRANSVERSAL N°2 :

**UNE ORGANISATION SPATIALE DU TERRITOIRE PERMETTANT
LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION
DE LA QUALITÉ DE LA VIE SOCIALE,
DU CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT.**

3 TROISIÈME ENJEU TRANSVERSAL

**REGROUPEMENT DES ENJEUX MAJEURS DES
THÈMES**

SOCIAL :

La réponse aux besoins en déplacements tout en diminuant la « dépendance » vis-à-vis de l'automobile (un urbanisme favorable à l'usage des modes doux ou des transports collectifs et une mise en place de dessertes et d'infrastructures de transport collectif, lorsque c'est possible).

Une desserte de qualité par les réseaux, dans une préoccupation de pérennité des solutions retenues, d'anticipation sur l'avenir, de préservation des ressources et de respect de l'environnement.

ECONOMIE :

Un accompagnement des activités du BTP par une gestion durable des déchets inertes issus de cette filière.

ENVIRONNEMENT :

Ressources, rejets et qualité des milieux :

Economie des ressources (énergie, matières premières, eau) et valorisation des ressources locales.

Maîtrise des rejets au travers de filières durables de traitement-valorisation-recyclage-élimination.



ENJEU TRANSVERSAL N°3 :

L'OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT GLOBAL DU TERRITOIRE (TRANSPORTS, RÉSEAUX, ÉNERGIE, DÉCHETS...) ET DE SES CONNEXIONS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS.

EN RÉSUMÉ

RÉSUMÉ DES ENJEUX TRANSVERSAUX, ISSUS DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

ANALYSE TRANSVERSALE DES ENJEUX – VOILET SOCIAL :

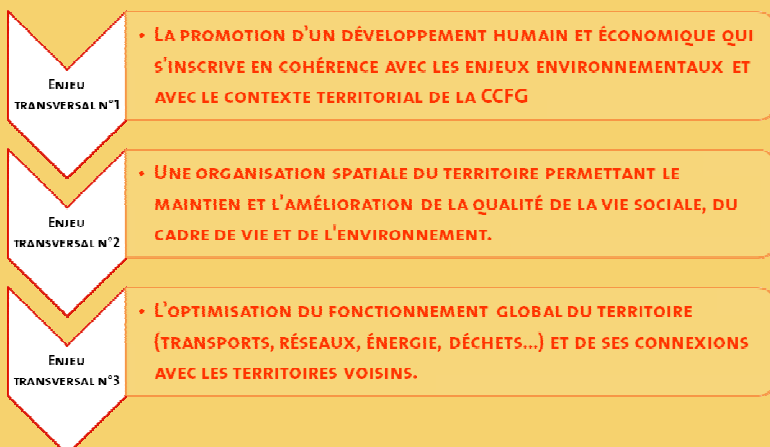
- Le positionnement de la CCFG au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise, et en articulation avec la vallée de l'Arve.
- La réalisation d'un nombre suffisant de logements pour répondre à la croissance de la population, et accompagner le développement économique à l'échéance du SCOT.
- La réalisation d'une typologie de logements adaptée (parcours résidentiels).
- L'accompagnement par les équipements publics et collectifs nécessaires.
- L'identification des espaces propices et stratégiques pour le développement ou le renouvellement futurs de l'urbanisation, du point de vue de l'équilibre entre les différentes vocations du territoire, ainsi que de l'identité et de la vie sociale des communes, ce qui passe notamment par la confortation des centres.
- La réponse aux besoins en déplacements tout en diminuant la « dépendance » vis-à-vis de l'automobile (un urbanisme favorable à l'usage des modes doux ou des transports collectifs et une mise en place de dessertes et d'infrastructures de transport collectif, lorsque c'est possible).
- Une desserte de qualité par les réseaux, dans une préoccupation de pérennité des solutions retenues, d'anticipation sur l'avenir, de préservation des ressources et de respect de l'environnement.

ANALYSE TRANSVERSALE DES ENJEUX – VOILET ÉCONOMIE :

- L'accompagnement de la dynamique industrielle liée au pôle de compétitivité « Arve Industries ».
- La diversification des activités industrielles pour renforcer le tissu économique local.
- La volonté de développer la filière bois sur le territoire.
- Le confortement des activités de services, dans le secteur public et dans le secteur privé.
- Le renforcement de l'attractivité du territoire pour le secteur commercial.
- La dynamisation et la diversification de l'offre touristique.
- La conciliation de la pérennité de l'activité agricole avec les autres vocations du territoire.
- Une offre foncière à vocation économique, au sein de zones adaptées qualitativement et quantitativement.
- La création d'une zone et/ou de parties de zone d'activité répondant aux besoins du secteur du BTP, compte-tenu de l'exigence qualitative actuelle et future.
- La mixité ciblée des fonctions au sein des tissus urbains pour l'implantation éventuelle de services.
- La définition d'un ou plusieurs sites emblématiques permettant l'accueil d'activités de services intéressées par une image très qualitative.
- L'équilibre entre les commerces de centres ou de quartiers et les commerces de périphérie.
- Un accompagnement des activités du BTP par une gestion durable des déchets inertes issus de cette filière.

ANALYSE TRANSVERSALE DES ENJEUX – VOILET ENVIRONNEMENT :

- **RESSOURCES, REJETS ET QUALITÉ DES MILIEUX :** La maîtrise des ressources (énergie, eau) et la maîtrise des rejets au travers de filières durables de traitement, valorisation, recyclage, élimination des déchets.
- **FORMES URBAINES, HABITAT ET INFRASTRUCTURES :** Le développement de forme urbaine, d'habitat et d'infrastructures intégrant les principaux enjeux environnementaux en matière de paysage, d'énergie (économies, production), de bruit, de gestion des eaux et des risques.
- **OCCUPATION DE L'ESPACE ET GESTION DES MILIEUX :** Le fonctionnement durable des écosystèmes et la lisibilité des paysages au travers d'équilibres maîtrisés entre espaces naturels et espaces aménagés.



CONCLUSION

EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

1 EXPOSÉ DES CHOIX QUI ONT GUIDÉS LE SCOT

PREAMBULE

L'OBJECTIF DE CETTE PARTIE DU RAPPORT DE PRÉSENTATION EST DE RAPPELER, EN QUELQUES MOTS, LES PRINCIPAUX AXES ET DÉCISIONS QUI FONDENT LE SCOT FAUCIGNY GLIÈRES.

Il ne s'agit pas ici de traiter de questions juridiques et techniques en ce qui concerne :

- Le contenu légal d'un SCOT,
- La présentation de la manière dont le SCOT Faucigny Glières a été construit,
- La cohérence et l'articulation des différentes pièces du dossier entre elles.

En effet, ces différents points sont abondamment traités dans les parties suivantes du rapport de présentation.

A l'inverse, IL S'AGIT D'EXPOSER ICI LA « PHILOSOPHIE » DU SCOT, à travers les principaux choix politiques qui ont guidés son élaboration et leur traduction dans le schéma.

RAPPEL DES MOTIVATIONS PREMIÈRES DE L'ÉLABORATION DU SCOT

LE SCOT FONDE SES MOTIVATIONS PREMIÈRES SUR LES CONSTATS SUIVANTS :

- Le positionnement géographique de la CCFG en fait **UN TERRITOIRE À LA CROISÉE DE DIFFÉRENTES DYNAMIQUES TERRITORIALES** (vallée de l'Arve, agglomération franco-valdo-genevoise, sillon alpin...).
- La CCFG est donc concernée par **DES TENDANCES LOURDES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN**.
- **AINSI, LE RISQUE EST GRAND DE VOIR SE METTRE EN PLACE UNE CONURBATION**

DANS LA VALLÉE DE L'ARVE, c'est-à-dire d'une urbanisation continue entre Annemasse et Cluses.

DANS CE CONTEXTE ET FACE À CETTE TENDANCE D'ÉVOLUTION, il est apparu fondamental aux élus de la CCFG de « prendre en main » leur destin territorial, afin de :

- **STOPPER LA CONURBATION EN COURS DE CONSTITUTION**, en affirmant au contraire **UNE TRAME « VERTE/BLEUE/JAUNE » SUR LE TERRITOIRE DE LA CCFG**. La préservation des dynamiques écologiques (notamment les grandes liaisons écologiques transversales à la moyenne vallée de l'Arve), le maintien d'une activité agricole dynamique, la préservation du cadre de vie, ont donc été d'emblée au cœur des préoccupations des élus.
- **DÉFINIR LE RÔLE SOUHAITÉ POUR LA CCFG DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN** de la vallée de l'Arve et de la structuration en cours de l'agglomération franco valdo genevoise.
- **PRENDRE EN COMPTE LES ÉVOLUTIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES RÉCENTES OU EN COURS** (ex : Grenelle de l'environnement, Directive Territoriale des Alpes du Nord en cours d'élaboration), pour mieux faire face aux défis de demain.

Afin de se donner les moyens de leurs ambitions, **LES ÉLUS DE LA CCFG ONT DONC INITIÉ LA RÉALISATION D'UN SCOT PAR DÉLIBÉRATION DU 15 JANVIER 2007.**

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

1 EXPOSÉ DES CHOIX QUI ONT GUIDÉS LE SCOT

PRESENTATION DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU SCOT

Dans la lignée des préoccupations qui ont donné naissance au SCOT, **LES GRANDS OBJECTIFS DU SCOT** (déclinés au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durable - PADD) **ET SES ORIENTATIONS** (déclinées au sein du Document d'Orientations Générales - DOG) **S'ORGANISENT AUTOUR DE DEUX GRANDES THÉMATIQUES :**

- **L'ORGANISATION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN.** Cela concerne les lieux de ce développement, les choix en matière de logements, d'activité économique (y compris agricole), d'équipements...
- **LA PRÉSERVATION DES GRANDS ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX,** qui s'entend comme une condition du développement urbain et un « cadre » dans lequel celui doit s'exprimer.

PRINCIPALES DISPOSITIONS DU SCOT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

TROIS SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE de la CCFG à l'horizon d'une quinzaine d'année ont été élaborés :

- Le scénario du « refus du développement urbain »,
- Le scénario du « laisser-faire »,
- Le scénario « développement maîtrisé ».

Chaque scénario ayant été apprécié du point de vue de ses impacts positifs et négatifs, il n'est pas apparu souhaitable ni tenable de refuser tout développement urbain, ou au contraire d'opter pour un laisser-faire généralisé dans le développement de la CCFG.

A l'inverse, **LE CHOIX DU « DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ » APPARAÎT DONC COMME LE PLUS PORTEUR ET LE PLUS DURABLE POUR LES ANNÉES FUTURES.**

MAIS COMMENT TRADUIRE CE CONCEPT EN TERMES D'ORIENTATIONS POUR L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE DU SCOT ? Quels niveaux de développement futur retenir ?

SUR CES POINTS, QUELQUES GRANDS CHOIX ONT ÉTÉ EFFECTUÉS :

- **LE CHOIX D'AFFIRMER LA CCFG COMME « PÔLE RELAIS » À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION FRANCO VALDO GENEVOISE ET DE LA VALLÉE DE L'ARVE,** c'est-à-dire comme une intercommunalité à même d'accueillir une part notable du développement à venir au sein de ces entités. Ce choix s'inscrit en accord avec les orientations du projet de DTA des Alpes du Nord, qui identifie Bonneville et la CCFG comme un « pôle complémentaire ».
- **LE PRINCIPE, TOUTEFOIS, DE LIMITER LA CROISSANCE DE LA POPULATION À UN RYTHME MAXIMUM DE 2 % PAR AN, EN MOYENNE SUR L'ENSEMBLE DE LA CCFG,** afin que le développement reste « maîtrisé ».

Ce taux de 2 % a été retenu en référence au rythme d'évolution qu'a connu la CCFG dans les années précédentes, et compte-tenu de son contexte territorial : potentiel de développement et d'attractivité de la Haute-Savoie sur le long terme, d'une part, et perspectives de croissance envisagées par l'agglomération franco valdo genevoise (+ 200 000 habitants d'ici 2030), d'autre part.

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

1 EXPOSÉ DES CHOIX QUI ONT GUIDÉS LE SCOT

Ainsi, ce taux maximal de 2 % permet d'envisager pour la CCFG un développement notable (de l'ordre de 8600 habitants supplémentaires au maximum à l'échéance du SCOT), mais qui reste raisonnable et gérable par les collectivités.

En outre, le rythme de 2 % de croissance par an n'est pas imposé comme un objectif de développement à atteindre : chaque commune reste libre de ses choix en matière d'accueil de population, mais dans le respect de la limite supérieure qu'a fixée le SCOT.

- La volonté **D'ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT PAR LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES**, et de **CONFIRMER LA CCFG COMME UN DES LIEUX D'ACCUEIL DE GRANDS ÉQUIPEMENTS** à l'échelle du Nord de la Haute-Savoie.
- **LA VOLONTÉ DE MAINTENIR L'ÉQUILIBRE ENTRE LA POPULATION ACTIVE ET L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE** (ratio de 1 au recensement de 2006). En effet, cette situation est positive car elle permet de :
 - Contenir les phénomènes de dépendances (vis-à-vis de la Suisse, en particulier) et de spécialisation territoriale des fonctions « habiter » et « travailler ».
 - Limiter les déplacements liés au travail.
 - Générer des richesses (recettes fiscales, notamment).

LE SCOT A DONC RETENU LA POSSIBILITÉ DE METTRE LA CCFG EN CAPACITÉ DE MAINTENIR CET ÉQUILIBRE ENTRE EMPLOIS ET HABITANTS, y compris dans le cas d'une poursuite d'une croissance démographique rapide (2%).

PAR AILLEURS, IL A ÉVALUÉ, SUR LA BASE DES TENDANCES PASSÉES, QU'ENVIRON 75

HA DE TERRAIN À VOCATION ÉCONOMIQUE SERAIENT NÉCESSAIRES À L'HORIZON DU SCOT pour répondre à la demande en la matière.

Néanmoins, afin de prendre en compte les objectifs de limitation de la consommation d'espaces inscrits dans la loi, ainsi que l'enjeu de maintenir des espaces agricoles ou naturels au sein de la vallée, **LE SCOT A DE CE FAIT INTRODUIT DES OBJECTIFS D'OPTIMISATION DE L'USAGE DE L'ESPACE EN ZONE D'ACTIVITÉ** (exemple : mutualisation du stationnement, des dispositifs paysagers, constructions à étage lorsque cela est possible...).

De plus, la prise en compte des différents enjeux, notamment agricoles, sur l'usage futur du sol, a amené la CCFG à :

- **RETENIR LA POSSIBILITÉ D'EXTENSION DE SITES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À HAUTEUR DE 61,5 HA DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE ÉLABORATION DU SCOT**, ce qui est inférieur aux besoins qui seraient tirés du prolongement des tendances passées (75 ha). Par ce choix, **LE SCOT S'INSCRIT DANS UNE ATTITUDE DE PRÉCAUTION ET D'ÉCONOMIE DANS L'USAGE DE L'ESPACE**.

- **IDENTIFIER**, dans une logique de préparation de l'avenir à plus long terme, **DEUX SITES REPRÉSENTANT AU TOTAL UN POTENTIEL DE 36 HA** futurs à vocation économique, **MAIS QUI NE POURRONT ÊTRE OUVERTS À L'URBANISATION QUE SUITE À UNE RÉVISION DU SCOT**.

- **PRÉVOIR LE RETOUR DE DEUX ANCIENS SITES D'ACTIVITÉ VERS UNE VOCATION NATURELLE OU AGRICOLE**. Il s'agit, d'une part, d'un secteur de 6.5 ha occupé par des activités de BTP à la confluence Arve-Giffre, sur Marignier, qui sera requalifié en espaces naturels.

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

1 EXPOSÉ DES CHOIX QUI ONT GUIDÉS LE SCOT

D'autre part, la requalification du Bois d'Avaz, sur Bonneville, permettra de restituer à l'espace agricole 5 ha correspondant à une ancienne zone de traitement de matériaux (l'ensemble du projet de réaménagement du site permettant de restituer au total 13.5 ha à l'activité agricole).

Par ailleurs, **LES SITES D'ACTIVITÉ FUTURS ONT ÉTÉ LOCALISÉS EN EXTENSION DE SITES EXISTANTS**, sur des secteurs ne présentant pas d'enjeux écologiques, à proximité des secteurs de développement de l'habitat et de manière à être facilement desservis par les transports en commun.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CCFG EST ENVISAGÉ BIEN SÛR DANS LE DOMAINE INDUSTRIEL, QUI EST UN SECTEUR MAJEUR DE L'ACTIVITÉ LOCALE, MAIS AUSSI DANS UNE LOGIQUE DE TISSU ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ, prenant en compte les secteurs du BTP, du commerce, des services, du tourisme, de l'agriculture.

- Concernant plus spécifiquement le tourisme et les loisirs, **LE SCOT RETIENT LA RÉALISATION D'UN ACCÈS PAR TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (LIAISON CÂBLÉE) AU PLATEAU DES GLIÈRES**, depuis le Petit Bornand. Les objectifs principaux de cette liaison sont de donner une véritable « porte d'entrée » au plateau depuis l'espace vallée en Borne / Arve / Genevois, mais aussi d'évoluer vers une réduction de l'impact des véhicules de tourisme sur le plateau, au bénéfice de la préservation de la qualité du site.
- **EN OUTRE, LE SCOT A SOUHAITÉ ŒUVRER POUR LE MAINTIEN DE LA PÉRENNITÉ DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE SUR LA CCFG**, qui joue un rôle économique, mais aussi, souvent, environnemental et paysager. Le SCOT identifie donc de grandes entités agricoles à préserver, demande la protection des sièges d'exploitation pé-

renne et permet le maintien d'une cohérence dans le fonctionnement lié des espaces de vallées, de coteaux et d'alpages.

QUELLE DOIT ÊTRE LA PLACE DE CHAQUE COMMUNE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT SUR LA CCFG ?

Le SCOT définit pour cela une armature urbaine, qui différencie une centralité de référence (Bonneville), une centralité secondaire (Marignier) et des pôles de proximité (les autres communes).

Des taux de croissance maximum de la population sont définis par commune, de manière adaptée à chacune en fonction de ses spécificités et particularités.

- A Bonneville, le taux de croissance maximale est fixé à 2,2%, pour tenir compte du rôle de centre que la commune doit jouer pour la CCFG. Cette hypothèse maximale représente au maximum de l'ordre de 4500 habitants supplémentaires à horizon de 15 ans sur Bonneville, soit 53 % de la croissance maximale envisagée par le SCOT. En cela, le SCOT maintient le rôle de centralité de Bonneville, en permettant même une légère augmentation de sa part dans la population de la CCFG (de 48 % à 49 %).
- A Marignier, qui constitue le second pôle de référence de la CCFG, le taux de croissance maximale est fixé à 2.1 %.

A Vougy, la proximité du secteur préférentiel de développement économique futur de la CCFG (secteur d'extension entre les zones actuelles de Vougy et le Bronze), et les besoins en requalification urbaine de

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

1 EXPOSÉ DES CHOIX QUI ONT GUIDÉS LE SCOT

certains secteurs de la commune, amènent à retenir un taux de 2 %.

- De même, à Contamine sur Arve, l'accueil du futur hôpital sur la commune amène à retenir un taux similaire.
- Pour AYZE, caractérisée par une topographie (coteau) et une sensibilité paysagère particulière, le SCOT a retenu un taux plus faible : 1,4%.
- Enfin, pour Brison et Petit Bornand les Glières, communes de montagne plus éloignées des pôles d'emplois, de services et d'équipements, le SCOT retient un taux de développement maximal plus limité (1 %), en compatibilité avec les orientations du projet de DTA des Alpes du Nord.

SI CES TAUX MAXIMUM DE CROISSANCE DE LA POPULATION ÉTAIENT ATTEINTS, IL EN DÉCOULERAIT UN MAXIMUM D'ENVIRON 380 NOUVEAUX LOGEMENTS POUR L'ENSEMBLE DE LA CCFG EN MOYENNE PAR AN.

- D'un point de vue technique, précisons que les besoins en terme de logements ont été évalués sur la base des croissances de population envisagées, ainsi qu'en prenant en compte une diminution de la taille des ménages (2,2 personnes par ménages à + 15 ans), une part de 7 % des nouveaux logements affectée au maintien de la fluidité du marché (logements vacants) et une part de 1 % affectée au renouvellement du parc. Cette méthode correspond à la prise en compte du « point mort » de la production du parc de logement. Les hypothèses retenues pour l'estimation des besoins futurs en logement correspondent à un point mort de l'ordre de 31 %, ce qui semble raisonnable au regard de ce qui a été connu entre 1999 et 2006 (point mort de 44 %).

LE SCOT RETIENT ÉGALEMENT UN OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT AIDÉ, à travers un objectif phare : atteindre un taux de 20 % de logements locatifs aidés au sein du parc de résidences principales de la CCFG à horizon du SCOT.

La déclinaison de cet objectif sera réalisée dans les programmes Locaux de l'Habitat (PLH) successifs de la CCFG, élaborés pour des durées de 6 ans.

DANS CHAQUE COMMUNE, LE SCOT DÉFINIT DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT PRÉFÉRENTIEL, DÉVELOPPEMENT SECONDAIRE ET CONFORTEMENT MODÉRÉ.

- Ces secteurs ont été identifiés de manière à conforter en priorité les centres des communes, puis les principaux secteurs actuellement urbanisés, puis, en dernier lieu, les autres secteurs d'urbanisation plus dispersés sur les communes.

ENFIN LA NOTION D'IDENTITÉ ET DE CADRE DE VIE EST UN ÉLÉMENT FORT RETENU PAR LE SCOT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE CHAQUE COMMUNE.

- Chaque commune devra notamment définir un ou des projets de confortement de son centre-ville ou centre-village.
- Les choix du SCOT en matière commerciale confortent cette logique d'occupation de l'espace en privilégiant les implantations dans les centres. En outre, pour la moyenne et la grande distribution spécialisée, le choix est fait de renforcer en priorité les centres-villes de Bonneville et de Marignier qui sont les lieux adéquats pour accueillir ce type d'offre (lorsqu'elle peut, par sa typologie, se situer dans un centre-ville).

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

1 EXPOSÉ DES CHOIX QUI ONT GUIDÉS LE SCOT

PRINCIPALES DISPOSITIONS DU SCOT EN MATIÈRE DE PRÉSERVATION DES GRANDS ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX

Conformément aux motivations qui ont présidées au lancement du SCOT, **LES ASPECTS ÉCOLOGIQUES, ET NOTAMMENT LA QUESTION DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES, SONT DES ÉLÉMENTS FORTS DU SCHÉMA.**

AINSI, LE SCOT A DÉFINI, SUR UNE CARTE DE L'ARMATURE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE, comprenant :

- **LES ESPACES NATURELS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE MAJEUR**, véritables « réservoirs de biodiversité », dont le fonctionnement écologique devra être strictement protégés dans les PLU.
 - D'un point de vue technique, il s'agit de l'agglomération des zones naturelles réglementées issues des données géoréférencées fournies par la DREAL et la DDT (arrêtés départementaux de protection de biotope, sites Natura 2000, zones humides) et des zones naturelles d'intérêt reconnus mais non réglementées (ZNIEFF de type I - données SIG DREAL, les cours d'eau et leurs abords).
 - La délimitation des zones humides a ponctuellement été retouchée à partir d'une analyse complémentaire de terrain sur les communes de Contamine-sur-Arve, Bonneville et Ayze. Cette analyse complémentaire a fait l'objet d'une concertation avec les services de la DDT et d'ASTERS (conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie).
- **DES ESPACES DE NATURE « ORDINAIRE »**, qui sont en quelque sorte le relais des réservoirs de biodiversité. La sensibilité de ces espaces devra être prise en

compte dans les PLU, conformément aux prescriptions du DOG.

- D'un point de vue technique, ces espaces ont été délimités sur la base d'une analyse de photos aériennes, des données de l'état initial de l'environnement et des inventaires complémentaires (pelouses sèches des coteaux sud de la vallée de l'Arve). Sont retenus dans ce zonage tous les espaces identifiables à cette échelle comme milieux intéressants par leur diversité, leur « naturalité » et leur continuité, en extension ou en relais des réservoirs de biodiversité (zones nodales). Un traitement sous SIG (Système d'Informations Géographiques) a pris en compte le bâti existant en excluant des secteurs de nature ordinaire les bâtiments avec une zone tampon de 20 m.
- Il appartiendra aux futurs PLU d'approfondir la connaissance de la nature ordinaire sur les communes, notamment sur les espaces identifiés par la carte de l'armature écologique.
- Cependant, le SCOT a fait le choix ne pas interdire l'urbanisation dans ces espaces de nature ordinaire. Sur la base d'une connaissance affinée de ces espaces, il appartiendra à chaque commune d'apprécier la pertinence d'une urbanisation et de démontrer le cas échéant la faisabilité de celle-ci au regard de la sensibilité écologique du site concerné (ex : absence de réel intérêt écologique ; possibilité de coupler urbanisation et prise en compte de la nature ordinaire ; mise en place de mesures de réduction ou de compensation des impacts...).

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

1 EXPOSÉ DES CHOIX QUI ONT GUIDÉS LE SCOT

- **L'IDENTIFICATION DES PRINCIPALES LIAISONS ÉCOLOGIQUES EXISTANTES SUR LA CCFG**, et pour certaines d'intérêt départemental ou régional.
 - La carte de l'armature écologique distingue les liaisons présentant d'ores et déjà une bonne fonctionnalité écologiques, et les liaisons qui sont à renforcer ou à recréer.
 - Le SCOT, par cette identification, impose aux futurs PLU de préserver le fonctionnement de ces éléments majeurs des écosystèmes.

AU-DELÀ DE L'ASPECT ÉCOLOGIQUE, LES ÉLUS DE LA CCFG ONT SOUHAITÉ QUE LE SCOT SOIT PORTEUR D'UN CERTAIN NOMBRE DE VALEURS ENVIRONNEMENTALES.

L'accent a ainsi été mis sur :

- **LE MAINTIEN ET LA PRÉSERVATION DES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE DE LA CCFG**, qui fondent son identité et la qualité de son cadre de vie.
- **LE DÉVELOPPEMENT DES MODES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS À LA VOITURE**, afin de limiter les nuisances sonores, la pollution de l'air, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effets de serre.
 - Pour cela, la CCFG a engagé des réflexions pour le développement des transports en commun (cf volet « transports et déplacements » du diagnostic). En outre, le SCOT compte des dispositions pour accompagner et appuyer ce développement (ex : création de pôles d'interface multimodale aux gares de Bonneville et Marignier, confortement de l'urbanisation autour des itinéraires de transports en commun...) et en fa-

veur du développement des modes de déplacements « doux » (marche à pied, cycles).

- Comme évoqué précédemment, le SCOT inclut également un projet de transport en commun en site propre entre le Petit Bornand et le plateau des Glières (liaison câblée).
- **LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE** dans les bâtiments, ainsi que **DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.**
- **LA BONNE GESTION DU CYCLE DE L'EAU** (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) et la bonne gestion des déchets.
- **LA PRISE EN COMPTE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS.**
- **L'ÉCONOMIE ET L'OPTIMISATION DE L'ESPACE, AU SEIN :**
 - Des secteurs à vocation d'activité économique, comme cela a été évoqué précédemment.
 - Des secteurs à vocation dominante d'habitat, par des objectifs de diversification des formes urbaines (habitat collectif, intermédiaire, individuel) fixés pour chaque commune, et couplés avec des ratios de consommation d'espace à respecter (ex : 250 m² de terrain en moyenne par logement collectif). En outre, il est demandé de privilégier une intensification/optimisation de l'enveloppe urbaine existante, avant d'envisager son extension.

A titre de rappel, une partie du rapport de présentation détaille toutes les incidences du SCOT vis-à-vis de l'environnement.

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

2 LE CADRE JURIDIQUE

LE CADRE JURIDIQUE DE L'ELABORATION DU PADD

Le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) d'un SCOT est défini par les articles L 122-1 et R 122-2-1 du Code de l'Urbanisme (dans leur version antérieure aux modifications apportées par l'article 17 de la loi ENE, et retenue par le SCOT conformément aux dispositions transitoires prévues par la loi n° 2011-12 du 5 janvier 2011, cf p. 28 du SCOT).

LE TABLEAU CI-APRÈS INDIQUE DE QUELLE MANIÈRE LA STRUCTURE DU PADD DU SCOT FAUCIGNY GLIÈRES RÉPOND À CE CADRE RÉGLEMENTAIRE.

EXTRAIT DE L'ARTICLE L 122-1 DU CODE DE L'URBANISME

(version antérieure aux modifications apportées par l'article 17 de la loi ENE, et retenue par le SCOT conformément aux dispositions transitoires prévues par la loi n° 2011-12 du 5 janvier 2011)

Les SCOT «présentent le projet d'aménagement et de développement durable retenu, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.»

ARTICLE R 122-2-1 DU CODE DE L'URBANISME

(version antérieure aux modifications apportées par l'article 17 de la loi ENE, et retenue par le SCOT conformément aux dispositions transitoires prévues par la loi n° 2011-12 du 5 janvier 2011)

«Le projet d'aménagement et de développement durable fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.»

CONTENU DU PADD VISÉ AUX ARTICLES L 122-1 ET R 122-2-1 DU CU, RELATIFS AUX OBJECTIFS PUBLICS EN MATIÈRE...	PARTIES DU PADD EN RAPPORT AVEC CE CONTENU
D'habitat	Axe I/Orientation A/Objectifs induits n°1 et 2 Axe I/Orientation B/Objectif induit n°1
De développement économique	Axe I/Orientation A/Objectifs induits n°1 et 3
De loisirs	Axe I/Orientation A/Objectifs induits n°3 et 4 Axe II/Orientation B/Objectifs induits n°1 et 2 Axe III/Orientation D/Objectif induit n°2
De déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile	Axe I/Orientation A/Objectif induit n°1 Axe I/Orientation B/Objectif induit n°2 Axe II/Orientation C/Objectif induit n°4 Axe II/Orientation D/Objectifs induits n°1 et 2

D'AUTRES THÉMATIQUES, RELATIVES NOTAMMENT À L'ENVIRONNEMENT ET AU CADRE DE VIE, COMPLÈTENT LE PADD DU SCOT FAUCIGNY GLIÈRES,

afin de refléter la réalité du contexte, des problématiques et des orientations politiques retenus sur ce territoire.

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

2 LE CADRE JURIDIQUE

LE CADRE JURIDIQUE DE L'ÉLABORATION DU DOG

Le contenu du Document d'orientations Générales (DOG) d'un SCOT est fixé par les articles L 122-1 et R 122-3 du Code de l'urbanisme (dans leur version antérieure aux modifications apportées par l'article 17 de la loi ENE, et retenue par le SCOT conformément aux dispositions transitoires prévues par la loi n° 2011-12 du 5 janvier 2011, cf p. 28 du SCOT).

EXTRAIT DE L'ARTICLE L 122-1 DU CODE DE L'URBANISME

(version antérieure aux modifications apportées par l'article 17 de la loi ENE, et retenue par le SCOT conformément aux dispositions transitoires prévues par la loi n° 2011-12 du 5 janvier 2011)

« Pour mettre en œuvre le projet d'aménagement et de développement durable retenu » les SCOT « fixent, dans le respect des équilibres résultant des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et déterminent les grands équilibres

EXTRAIT DE L'ARTICLE R 122-3 DU CODE DE L'URBANISME

(version antérieure aux modifications apportées par l'article 17 de la loi ENE, et retenue par le SCOT conformément aux dispositions transitoires prévues par la loi n° 2011-12 du 5 janvier 2011)

« Le document d'orientations générales, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, précise :

- 1° Les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés ;
- 2° Les espaces et sites naturels ou urbains à protéger dont il peut définir la localisation ou la délimitation ;
- 3° Les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers ;
- 4° Les objectifs relatifs, notamment :
 - a) A l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux ;
 - b) A la cohérence entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs ;
 - c) A l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces et aux autres activités économiques ;
 - d) A la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville ;
 - e) A la prévention des risques ;
- 5° Les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs.

Il peut, le cas échéant, subordonner l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles et les extensions urbaines à la création de dessertes en transports collectifs et à l'utilisation préalable de terrains situés en zone urbanisée et desservis par les équipements mentionnés à l'article L. 421-5.

Il peut, en outre, définir les grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport, nécessaires à la mise en œuvre du schéma.

Lorsque les documents graphiques délimitent des espaces ou sites à protéger en application du 2° ci-dessus, ils doivent permettre d'identifier les terrains inscrits dans ces limites.

En zone de montagne, le schéma de cohérence territoriale désigne, le cas échéant, les plans d'eau de faible importance auxquels il est décidé de faire application du huitième alinéa de l'article L. 145-5.»

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

2 LE CADRE JURIDIQUE

LE TABLEAU CI-APRÈS INDIQUE LA MANIÈRE DONT LE DOG RÉPOND À CE CADRE RÉGLEMENTAIRE.

CONTENU VISÉ AUX ARTICLES L 122-1 ET R 122-3 DU CU	PARTIES DU DOG DU SCOT EN RAPPORT AVEC CE CONTENU
<i>Orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés</i>	ORIENTATIONS POUR LA STRUCTURATION URBAINE ET ÉCONOMIQUE DE LA CCFG : 1/ L'armature urbaine et la structuration des centres 2/ Les sites majeurs de l'activité économique ORIENTATIONS POUR LE RESPECT DES GRANDS ÉQUILIBRES : 2/ La maîtrise de la consommation de l'espace
<i>Espaces et sites naturels ou urbains à protéger</i>	ORIENTATIONS POUR LE RESPECT DES GRANDS ÉQUILIBRES : 3/ L'armature environnementale et paysagère
<i>Grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers</i>	ORIENTATIONS POUR LA STRUCTURATION URBAINE ET ÉCONOMIQUE DE LA CCFG : 3/ L'agriculture
<i>Objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux</i>	ORIENTATIONS POUR LE RESPECT DES GRANDS ÉQUILIBRES : 1/ Les équilibres de la vie sociale
<i>Objectifs relatifs à la cohérence entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs</i>	ORIENTATIONS POUR LA STRUCTURATION URBAINE ET ÉCONOMIQUE DE LA CCFG : 5/ Les déplacements
<i>Objectifs relatifs à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces et aux autres activités économiques</i>	ORIENTATIONS POUR LA STRUCTURATION URBAINE ET ÉCONOMIQUE DE LA CCFG : 4/ Le tourisme
<i>Objectifs relatifs à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville</i>	ORIENTATIONS POUR LA STRUCTURATION URBAINE ET ÉCONOMIQUE DE LA CCFG : 4/ Le tourisme
<i>Objectifs relatifs à la prévention des risques</i>	ORIENTATIONS POUR LE RESPECT DES GRANDS ÉQUILIBRES : 4/ Les autres grands équilibres environnementaux
<i>Les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs</i>	ORIENTATIONS POUR LA STRUCTURATION URBAINE ET ÉCONOMIQUE DE LA CCFG : 1/ L'armature urbaine et la structuration des centres 5/ Les déplacements

D'AUTRES THÉMATIQUES COMPLÈTENT LE DOG DU SCOT FAUCIGNY GLIÈRES, afin de refléter la réalité du contexte, des problématiques et des orientations retenus sur ce territoire.

En particulier, LE DOG INTÈGRE UN PROJET D'UNITÉ TOURISTIQUE NOUVELLE (UTN) RELATIF À LA CRÉATION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE D'ACCÈS AU PLATEAU DES GLIÈRES, ET EN RÉPONSE AUX DISPO-

SITIONS DE L'ART L122-1 DU CODE DE L'URBANISME – cf annexe du SCOT - (« En zone de montagne, les schémas de cohérence territoriale définissent la localisation, la consistance et la capacité globale d'accueil et d'équipement des unités touristiques nouvelles mentionnées au I de l'article L. 145-11 et les principes d'implantation et la nature des unités touristiques nouvelles mentionnées au II du même article »).

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

3 DÉMARCHE SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD ET DU DOG

L'ARTICULATION ENTRE DIAGNOSTIC, ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, PADD ET DOG

LA DÉMARCHE DE SCOT EST FONDÉE SUR UN ÉTAT DE LIEUX DU TERRITOIRE DE LA CCFG, véritable « radiographie » de l'existant et des tendances d'évolution à l'œuvre. Son contenu est présenté au sein des volets DIAGNOSTIC GENERAL DU TERRITOIRE et ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT du présent rapport de présentation.

CET ÉTAT DES LIEUX A PERMIS DE DÉGAGER DES « ENJEUX », qu'ils soient relatifs à chaque thème abordés, transversaux à ceux-ci ou encore d'ordre général à l'échelle de l'ensemble de la CCFG.

FORMULATION DE SCENARIOS D'ÉVOLUTION

Au regard de cette base de connaissance de la situation de la CCFG, **TROIS SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION** ont été formulés. **L'UN D'EUX A ÉTÉ RETENU** par les élus de la Communauté de Communes comme l'**EXPRESSION D'UN FUTUR SOUHAITABLE POUR LE TERRITOIRE**.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) est le REFLET DU PROJET POLITIQUE retenus par les élus de la CCFG pour l'aménagement de leur territoire, afin de :

- **TENDRE VERS LA RÉALISATION DU SCÉNARIO RETENU COMME RÉFÉRENCE**, comme « cap » à maintenir pour le futur,
- **RÉPONDRE AUX ENJEUX**, ou « défis pour l'avenir », identifiés sur la CCFG,
- **CONSTITUER LE POINT DE RÉFÉRENCE AU REGARD D'UNE ÉVENTUELLE MODIFICATION FUTURE DU SCOT**, qui devra, le cas

échéant, respecter « l'économie générale » de ce PADD (article L 122-13 du Code de l'Urbanisme).

DU PROJET POLITIQUE (PADD) AUX PRESCRIPTIONS OPPOSABLES (DOG)

OR LE PADD, S'IL EST LE DOCUMENT D'EXPRESSION DES GRANDS OBJECTIFS RETENUS AU SEIN DU SCOT, N'EST CEPENDANT PAS LE DOCUMENT QUI EXPRIME LES PRESCRIPTIONS « OPPOSABLES » aux différents documents (ex: PLH, PLU...) et autorisations d'urbanisme (ex : permis de construire de plus de 5000 m2 de SHON) devant respecter le SCOT.

CE RÔLE « D'OPPOSABILITÉ » EST DÉDIÉ AU « DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES » (DOG). Celui-ci constitue ainsi la déclinaison des grands objectifs retenus dans le cadre du PADD sous forme de prescriptions opposables (complétées le cas échéant de recommandations pour leur part non opposables).

LA PRÉSENTE PARTIE DU RAPPORT DE PRÉSENTATION EXPLIQUE DONC L'ARTICULATION ENTRE CES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU SCOT :

- **RAPPEL DES ENJEUX ISSUS DE L'ÉTAT DE LIEUX,**
- **PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE DE LA CCFG,**
- **CHOIX D'UN SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE ET STRUCTURE RETENUE POUR LE PADD,**
- **STRUCTURE RETENUE POUR LE DOG,**
- **COHÉRENCE ENTRE LES ENJEUX, LES OBJECTIFS DU PADD ET LES DISPOSITIONS DU DOG.**

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

3 DÉMARCHE SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD ET DU DOG

UNE ANALYSE « DURABLE » DES ENJEUX TRANSVERSAUX ISSUS DU DIAGNOSTIC

A L'ISSUE D'UN ÉTAT DES LIEUX RÉALISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA CCFG (cf « Diagnostic général du territoire » et « Etat initial de l'environnement » du présent rapport de présentation), **LES GRANDS ENJEUX TRANSVERSAUX DE L'ÉLABORATION DU SCOT ONT ÉTÉ DÉGAGÉS :**

UNE HIERARCHISATION DE CES ENJEUX TRANSVERSAUX AU REGARD DES FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE : CLIMAT, BIODIVERSITE,....

Par la suite, et avec l'appui d'un expert en développement durable (bureau d'études ABCD DURABLE), un double travail a été réalisé afin de préparer l'élaboration du PADD du SCOT.

L'ÉNONCÉ DE PISTES DE TRAVAIL

L'EXPRESSION d'un groupe d'élus SUR LES PRIORITÉS DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, aboutissant à **ÉNONCER LES PISTES DE TRAVAIL SUIVANTES :**

- La gestion de l'espace, équilibre et préservation,
- La qualité des quartiers, des villages et de l'habitat pour demain,
- Les déplacements et les transports collectifs / doux,
- Les ressources pour demain, les déchets, l'assainissement, l'eau.

LE CROISEMENT DES ENJEUX AVEC LES GRANDES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un travail plus technique de croisement des enjeux identifiés sur le territoire, **AVEC QUATRE GRANDES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE** (cf grille d'analyse page suivante) **A AMENÉ À FORMULER QUATRE THÉ-**



MATIQUES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE TERRITOIRE DE LA CCFG :

- Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre induites par les choix de développement (consommations énergétiques induites par les transports routiers, l'habitat, les activités, les services) et conforter le développement des énergies renouvelables.
- Participer à la maîtrise de l'étalement urbain en assurant un équilibre entre la préservation des surfaces agricoles ou naturelles et le développement de l'urbanisation.
- Favoriser le développement de l'urbanisation à proximité des dessertes en transports collectifs et le développement de zones d'habitat « durables ».
- Favoriser le développement de zones d'activités et d'activités (industries, services, agriculture, tourisme) prenant en compte le développement durable.

GRANDES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- le climat / l'atmosphère
- la biodiversité / les milieux naturels / les ressources
- les besoins essentiels pour chacun
- la cohésion sociale / les solidarités
- la production et la consommation responsables.

À SAVOIR

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

3 DÉMARCHE SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD ET DU DOG

Lecture croisée des enjeux du diagnostic du SCOT Faucigny Glières au regard des finalités de développement durable

Proposé par ABCD-Durable Saitl, Juin 2008

Le croisement vise à apprécier l'importance des effets potentiels des réponses sur chacune des finalités de développement durable, au regard des questions de la grille de lecture DD, en se basant sur les réponses les plus défavorables... Il propose une hiérarchisation des questions stratégiques posées par le diagnostic

Légende



Enjeux du diagnostic	Finalité développement durable																																
	F1: Climat/atmosphère					F2: Biodiversité, milieux, ressources					F3: Besoins essentiels pour chacun					F4: Cohésion sociale, solidarité					F5: Production, consommation responsables												
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	5.1	5.2	5.3	5.4	5.5	5.6
EMEU 1: La promotion d'un développement humain et économique qui...																																	
5.1. Fortification de la CCFG vis-à-vis de l'implémentation franco-vaudoisienne																																	
5.2. Réalisation d'un nombre suffisant de logements (coût sociaux éduco., dévlop., économique)																																	
5.3. Accompagnement par les équipements publics et collectifs nécessaires																																	
5.4. Accompagnement de la dynamique industrielle liée au pôle de compétitivité "Axe Industrie"																																	
5.5. Diversification des activités industrielles pour renforcer le tissu économique local																																	
5.6. Vivendi de développer la filière bois sur le territoire																																	
5.7. Confortement des activités de services, dans le secteur public et dans le secteur privé																																	
5.8. Renforcement de l'attractivité du territoire pour le secteur commercial																																	
5.9. Dynamisation et la diversification de l'offre touristique																																	
5.10. Formes urbaines, habitats, infrastructures d'usage (parcs, énergie, bruit, eau, risques)																																	
EMEU 2: Une organisation spatiale du territoire permettant le maintien...																																	
5.1. Identification d'espaces de développement / renouvellement rural et d'urbanisation																																	
5.2. Conciliation de la présence de l'activité agricole avec les autres vocations du territoire																																	
5.3. Diversification des activités industrielles par une offre de zones adaptées (Qual. Quant.)																																	
5.4. Création de zones (en/ou de part/en) d'activités - BTP																																	
5.5. Mixité entre des fonctions au sein des sites urbains																																	
5.6. Définition de sites emblématiques - accueil d'activités de services																																	
5.7. Equilibre entre commerces de centres / quartiers et commerces de périphérie																																	
5.8. Occupation de l'espace et milieux: écosystèmes, paysages, équilibres espaces naturels / aménagés																																	
EMEU 3: L'optimisation du fonctionnement global du territoire (transport...)																																	
5.1. Répondre aux besoins en déplacements, mobilité "dépendance" vis-à-vis de l'automobile																																	
5.2. Déserte de qualité par les réseaux (AEP, Eau usée, Eau potable)																																	
5.3. Accompagnement des activités ou BTP (gestion durable des déchets inertes)																																	
5.4. Economie des ressources, valorisation des ressources locales, maîtrise des risques																																	

4 ENJEUX PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT DURABLE - Pour aider à la hiérarchisation des enjeux issus du diagnostic

1. Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre, induits par les choix de développement démographique (logement et services associés) (transport routier / maîtrise des consommations énergétiques pour l'habitat, les activités et les services) ET conforter le développement des énergies renouvelables
2. Participer à la maîtrise de l'étalement urbain... en assurant un équilibre entre la préservation des surfaces agricoles et naturelles et le développement de l'urbanisation
3. Favoriser l'urbanisation à proximité des dessertes... et le développement de zones d'habitats "durables"
4. Favoriser le développement de zones d'activités et d'activités économiques (industrie, services, agriculture, tourisme) prenant en compte le développement durable

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

3 DÉMARCHE SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD ET DU DOG

L'ÉLABORATION DU PADD S'EST DONC ATTACHÉE À PRENDRE EN COMPTE L'ENSEMBLE DES ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXIONS ÉVOQUÉS CI-AVANT, PUIS S'EST APPUYÉE SUR TROIS SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION FUTURE DU TERRITOIRE DE LA CCFG. Ces scénarios sont décrits ci-après : le scénario du « refus du développement urbain », le scénario du « laisser-faire » et le scénario du « développement maîtrisé ».

LE SCENARIO DU « REFUS DU DEVELOPPEMENT URBAIN » :

Face à un contexte géoéconomique porteur sur le long terme, s'étant traduit durant les 30 dernières années par le développement démographique et économique de la CCFG, **LA TENTATION PEUT ÊTRE GRANDE DE STOPPER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN SUR LE TERRITOIRE, QUE CE SOIT EN TERME D'EXTENSION URBAINE OU D'OPTIMISATION DES TISSUS URBAINS EXISTANTS.**

En effet, bien que ce développement soit synonyme de nouveaux logements et d'emplois, **IL EST ÉGALEMENT PORTEUR D'ÉVOLUTIONS DU PAYSAGE ET DU RAPPORT ESPACES BÂTIS / ESPACES NON BÂTIS SUR LA CCFG.**

EN APPARENCE ET À COURT TERME, CE SCÉNARIO SEMBLE SATISFAISANT, car il s'inscrirait dans la recherche du maintien d'un « statu quo » dans l'évolution du territoire, avec notamment un effet de « gel » des limites actuelles entre espaces urbains, agricoles et naturels.

CEPENDANT, LES PROBLÈMES GÉNÉRÉS PAR UN TEL SCÉNARIO À MOYEN ET LONG TERME SERAIENT TRÈS IMPORTANTS :

- **DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT TOUT D'ABORD :**

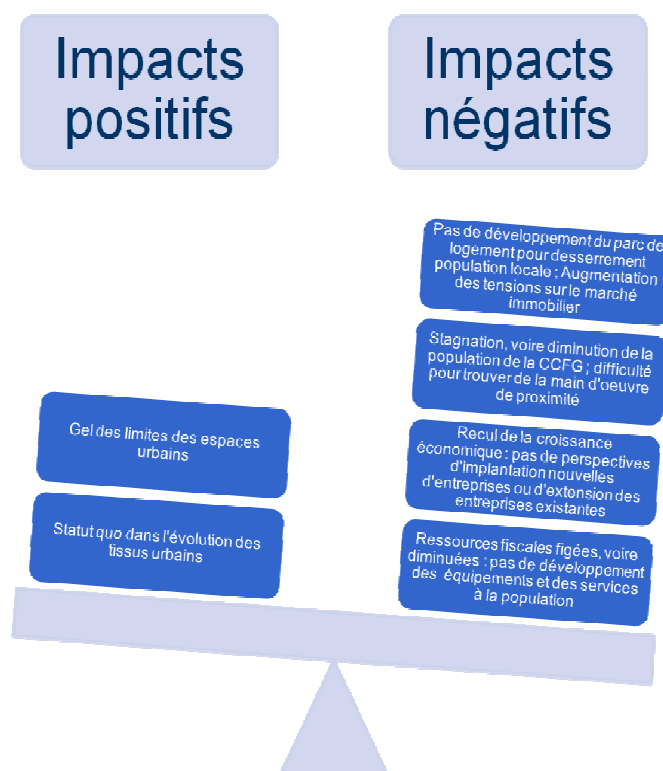
- L'absence d'extensions urbaines prévues et de volonté d'optimisation des espaces urbains existants ne permettrait pas de développement significatif du parc de logements.
- Or, sur la CCFG, une part très importante des besoins en logements correspondent au desserrement des ménages (décohabitation, recompositions familiales). Par le passé, ce desserrement a absorbé de l'ordre de 40 % des nouveaux logements construits.
- Dans un tel scénario, la CCFG se trouverait donc rapidement dans l'impossibilité de répondre aux besoins en logement générés par la simple évolution du parc existant.
- En conséquence, les effets négatifs suivants apparaîtraient :
 - Augmentation des tensions sur les prix de l'immobilier.
 - Difficulté de logements accrue pour les plus jeunes et les plus modestes.
 - A terme, stagnation, voire diminution de la population CCFG (sous l'effet de la tendance à la diminution de la taille moyenne des ménages).

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

3 DÉMARCHE SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD ET DU DOG

- **DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE, L'ABSENCE DE NOUVEAUX SECTEURS D'ACCUEIL ET DE VOLONTÉ D'OPTIMISATION DE L'EXISTANT SE TRADUIRAIT PAR :**
 - Un frein très important au développement des activités présentes sur le territoire (besoin de relocalisation, d'agrandissement...) et l'exposition du territoire à la délocalisation de ces activités.
- **ENFIN, DANS LE DOMAINE FINANCIER, LE SCÉNARIO DU REFUS DU DÉVELOPPEMENT URBAIN INDUIRAIT MÉCANIQUEMENT :**
 - Une diminution des rentrées fiscales liées aux habitants et à l'activité économique.
- L'accueil très difficile de nouvelles entreprises et donc une plus forte vulnérabilité à la disparition des entreprises présentes sur le territoire.
- Une difficulté accrue pour trouver de la main d'œuvre de proximité, d'où une augmentation de la problématique des déplacements.
- Une difficulté à répondre aux phénomènes d'évasion commerciale aujourd'hui observés.
- Des difficultés croissantes pour le financement des services et équipements publics existants.
- Par voie de conséquence, les marges de manœuvre financières pour l'amélioration des services rendus aux concitoyens deviendraient alors quasi inexistantes.

SYNTHÈSE DES IMPACTS POSITIFS ET NÉGATIFS DU SCÉNARIO



I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

2 DÉMARCHE SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD ET DU DOG

LE SCENARIO DU « LAISSER FAIRE » :

Dans un contexte géoéconomique porteur sur le long terme, **UNE AUTRE OPTION, CONTRAIRE À LA PRÉCÉDENTE, POURRAIT CONSISTER À « LAISSER FAIRE L'URBANISATION », DE MANIÈRE À PROFITER AINSI DES AVANTAGES D'UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET ÉCONOMIQUE RAPIDE.**

Ce choix du « laisser faire » consisterait à **NE PAS IMPOSER DE LIMITES PRÉALABLES AU DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION** et à **RÉPONDRE « À LA DEMANDE » AUX SOLLICITATIONS DES ACTEURS DE L'HABITAT ET DE L'ÉCONOMIE**, sans objectifs de régulation et de hiérarchisation de celle-ci.

DANS UNE VISION « COURT TERME », CE SCÉNARIO PEUT APPARAÎTRE SATISFAISANT, car il permettrait de :

- Répondre aux attentes des habitants en matière de nouveaux logements et de terrain à bâtir, ainsi qu'aux attentes des acteurs économiques en matière d'espaces de développement.
- Générer un accroissement des rentrées fiscales liées aux habitants et aux entreprises.

NÉANMOINS, LES EFFETS NÉGATIFS DE CE SCÉNARIO SERAIENT ÉGALEMENT CERTAINS :

- **EN MATIÈRE DE GESTION DE L'ESPACE, TOUT D'ABORD :**

- L'extension « au coup par coup » de l'urbanisation, sans coordination et sans limites, porterait une atteinte irrémédiable aux équilibres agricoles, paysagers et naturels, vis-à-vis desquels elle devient « de facto » une priorité :

- La CCFG perdrait alors progressivement toute trace des composantes rurales de son identité.

- Les espaces agricoles de coteaux et d'alpages seraient de moins en moins entretenus.

- Du fait de l'avancement de l'urbanisation, les liaisons écologiques transversales à la vallée seraient définitivement coupées par l'avènement d'une vaste conurbation.

- Le développement de l'urbanisation se ferait sans souci d'optimisation de l'espace, privilégiant une urbanisation de faible densité, au détriment des possibilités de développement à moyen et long termes (consommation de l'ensemble des ressources foncières mobilisables).

- **EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES :**

- Les collectivités seraient amenées à fournir un effort financier très important afin de suivre le rythme de croissance généré par la politique du « laisser faire ».

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

3 DÉMARCHÉ SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD ET DU DOG

• EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENTS :

- L'absence d'une confortation prioritaire de certains « pôles de vie » se traduirait par une difficulté de fonctionnement des services de transports en commun et par une augmentation du trafic automobile.

• LA DÉGRADATION DU CADRE DE VIE ET LES DIFFICULTÉS CROISSANTES DE FONCTIONNEMENT URBAIN FINIRAIENT PAR :

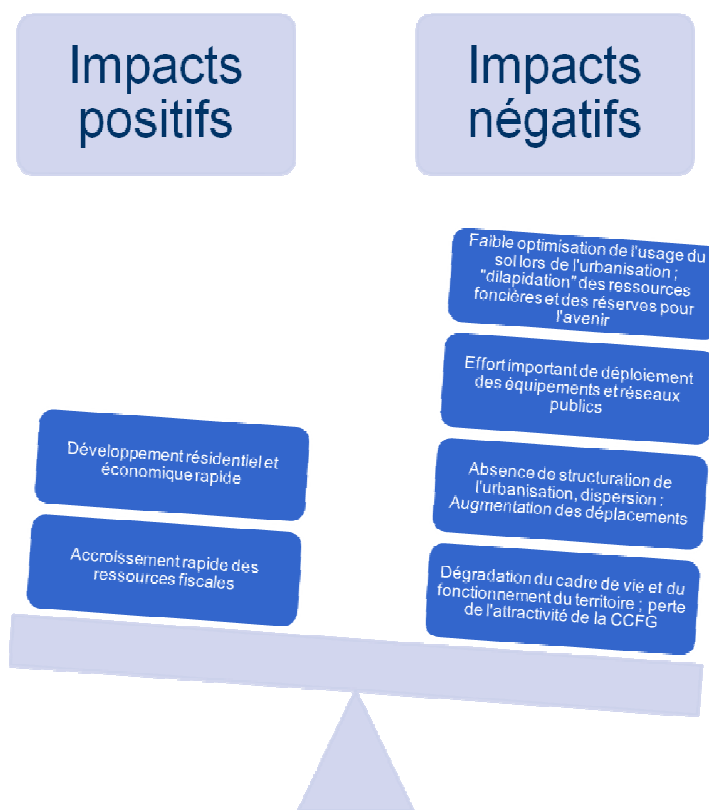
- Se retourner contre la dynamique du territoire,

- Nuire à son attractivité, tant résidentielle qu'économique.

EN DÉFINITIVE, CE SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT SERAIT PORTEUR :

- **D'UNE FORTE ATTEINTE AU PATRIMOINE PAYSAGER, AGRICOLE ET ÉCOLOGIQUE** de la CCFG et de la vallée de l'Arve (continuités biologiques).
- **D'UNE DÉSFFECTATION À TERME VIS-À-VIS DU TERRITOIRE,** qui perdrait petit à petit tout ce qui fait son identité et sa qualité.

SYNTHÈSE DES IMPACTS POSITIFS ET NÉGATIFS DU SCÉNARIO



I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

3 DÉMARCHÉ SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD ET DU DOG

LE SCENARIO DU « DEVELOPPEMENT MAITRISE » :

Face à un contexte géoéconomique porteur sur le long terme, la CCFG peut également faire le **CHOIX D'UN DÉVELOPPEMENT ACCEPTÉ**, mais **ENCADRÉ ET GUIDÉ PAR L'OBJECTIF DE LA PRÉSERVATION D'UNE IDENTITÉ FORTE**, au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise et de la vallée de l'Arve, **EN HARMONIE AVEC SES RESSOURCES NATURELLES**.

A COURT TERME, CE SCÉNARIO PRÉSENTE L'INCONVÉNIENT D'INSTITUER :

- Plus de contraintes au développement urbain,
- D'avantage de complexité dans les décisions du fait des coordinations nécessaires avec les territoires et les institutions « partenaires ».

POUR AUTANT, À MOYEN ET LONG TERME, CE SCÉNARIO APPARAÎT COMME LE MEILLEUR CHOIX. En effet :

- **EN TERMES DE LOGEMENTS, IL PERMETTRA :**
 - De répondre aux évolutions des besoins de la population actuelle (dé-

cohabitation, recomposition familiales...),

- D'accueillir de nouveaux habitants.
- **DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE, CE SCÉNARIO OFFRIRA LA POSSIBILITÉ DE :**
 - Répondre aux attentes des activités présentes sur le territoire (besoin de relocalisation, d'agrandissement...),
 - Accueillir de nouvelles entreprises (diversifiant ainsi le tissu économique de la CCFG et le rendant moins vulnérable aux aléas conjoncturels).

Il existe en outre une complémentarité entre le thème du logement et le thème de l'économie. En effet, la réalisation de logements permettra de répondre aux besoins des employés des activités accueillies sur le territoire.

- **EN MATIÈRE DE FISCALITÉ LOCALE ET DE BUDGET DES COLLECTIVITÉS :**
 - Le développement économique permettra de soutenir le développement des services et équipements publics, à destination de la population existante et des nouveaux arrivants.

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

3 DÉMARCHÉ SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD ET DU DOG

- **EN MATIÈRE DE GESTION DE L'ESPACE :**

- La consommation spatiale liée à l'urbanisation pourra être maîtrisée, permettant la préservation de l'équilibre entre les espaces construits d'une part, les espaces agricoles et naturels d'autre part.

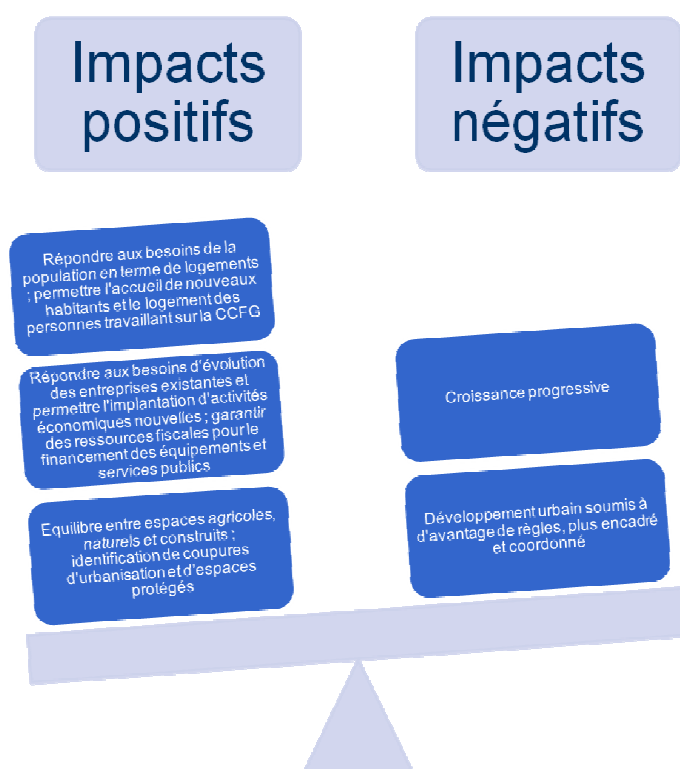
- **EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENTS :**

- L'optimisation de l'urbanisation permettra celle des transports en

commun et le développement des modes de déplacements « doux » (marche à pied, vélo).

- **LA QUALITÉ DE VIE ET L'IDENTITÉ DE LA CCFG SERONT PRÉSERVÉES**, au bénéfice de ses habitants et de son attractivité à long terme.

SYNTHÈSE DES IMPACTS
POSITIFS ET NÉGATIFS DU
SCÉNARIO



I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

3 DÉMARCHE SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD ET DU DOG

CHOIX D'UN SCENARIO DE REFERENCE ET DES DEUX GRANDS AXES DU PADD

Au regard des différents scénarios possibles pour l'évolution du territoire de la CCFG, de leurs impacts positifs et négatifs, **LES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ONT RETENU CELUI DU « DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ » COMME PRINCIPE FONDATEUR DES OBJECTIFS EXPRIMÉS DANS LE PADD DU SCOT.**

Afin de mettre en place ce scénario du « développement maîtrisé », de répondre aux enjeux identifiés sur la CCFG et de relever le grand défi du développement durable, **LA CCFG DOIT À LA FOIS :**

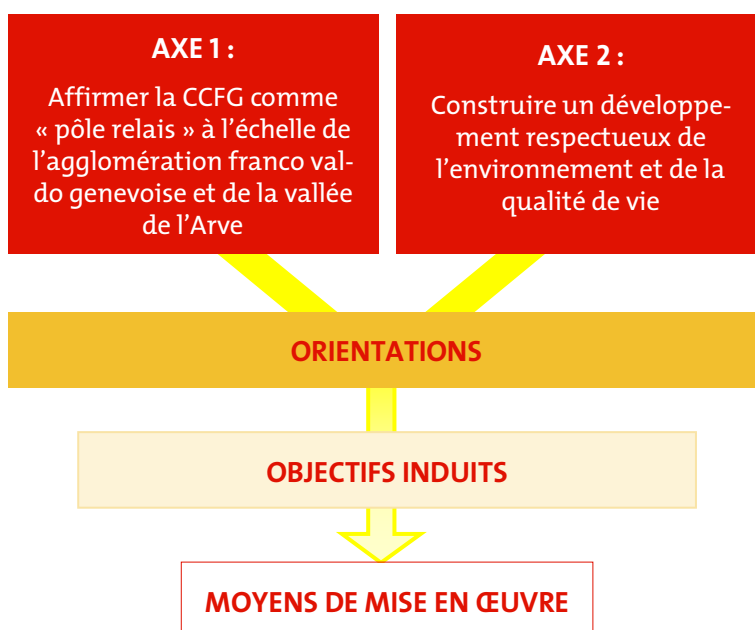
- **S'INSCRIRE DANS LES DYNAMIQUES TERRITORIALES EN COURS ET S'AFFIRMER COMME UN VÉRITABLE « PÔLE RELAIS »**, capable de contribuer à la structuration de l'agglomération franco-valdo-genevoise et de la vallée de l'Arve.

- **CONSTRUIRE UN DÉVELOPPEMENT QUI RESPECTE ET VALORISE SON ENVIRONNEMENT**, afin de préserver et améliorer l'équilibre de son territoire et la qualité de vie de ses habitants.

CES DEUX GRANDS AXES STRUCTURENT EN CONSÉQUENCE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SCOT.

- **Axe 1 :** Affirmer la CCFG comme « pôle relais » à l'échelle de l'agglomération franco valdo genevoise et de la vallée de l'Arve.
- **Axe 2 :** Construire un développement respectueux de l'environnement et de la qualité de vie.

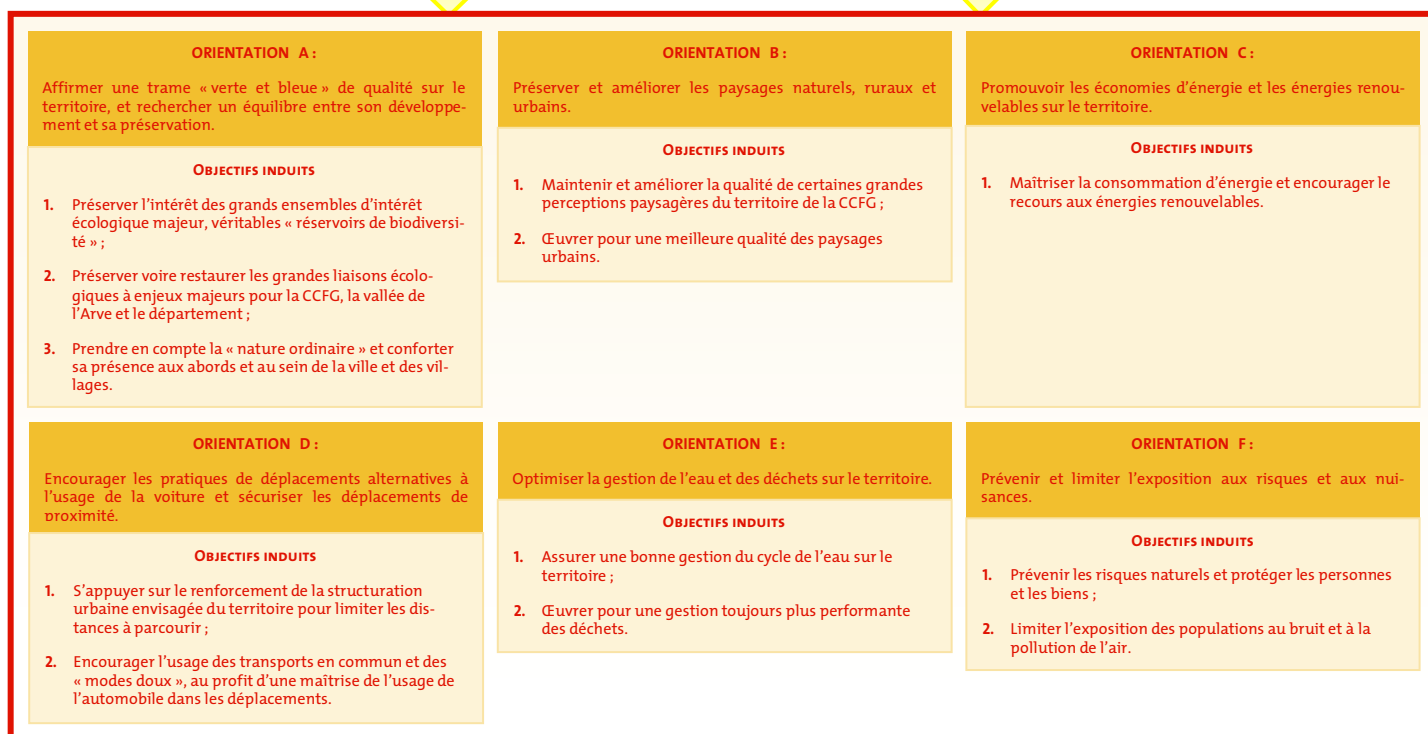
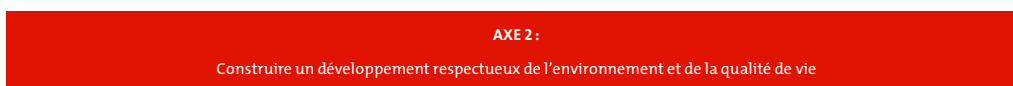
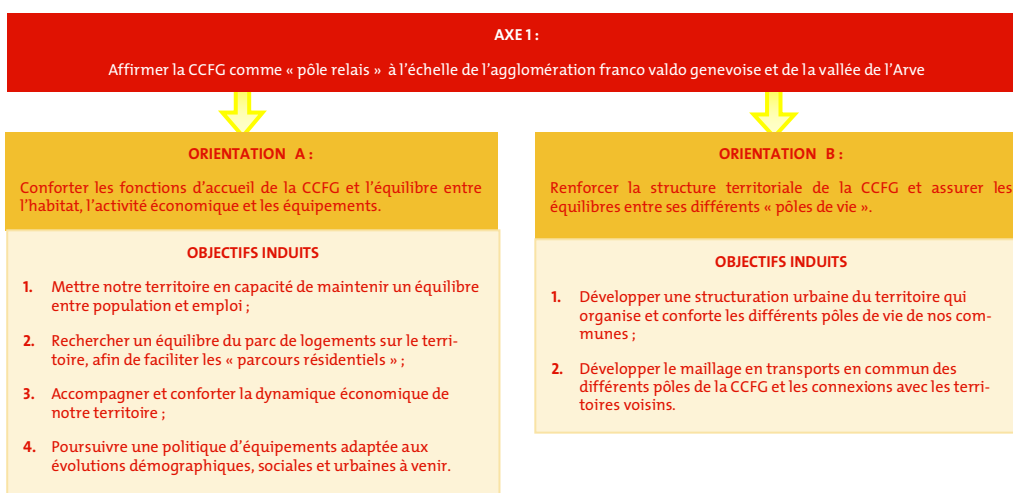
CHAQUE AXE SE DÉCLINE ENSUITE EN « ORIENTATIONS », « OBJECTIFS INDUITS » ET « MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ».



I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

3 DÉMARCHE SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD ET DU DOG

LES SYNOPTIQUES CI-APRÈS INDIQUENT DE QUELLE MANIÈRE CHAQUE GRAND AXE SE DÉCLINE EN ORIENTATIONS ET OBJECTIFS INDUITS.



I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

3 DÉMARCHÉ SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD ET DU DOG

STRUCTURE RETENUE POUR LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES (DOG)

Le Document d'Orientations Générales (DOG) de Faucigny Glières traduit les objectifs politiques retenus au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT, sous forme de **PRESCRIPTIONS OPPOSABLES** (dans un rapport de compatibilité), complétées le cas échéant par des **RECOMMANDATIONS**, qui sont quant à elles **NON OPPOSABLES**.

LES ÉLÉMENTS FIGURANT EN ANNEXE DU DOG revêtent eux aussi, **SELON LEUR NATURE, UN CARACTÈRE DE PRESCRIPTION OU DE RECOMMANDATION**.

Au sein du DOG, les «prescriptions» sont opposables : elles exercent un effet juridique sur les différents documents et actions d'urbanisme qui doivent être compatibles avec le SCOT. Les «recommandations» n'exercent qu'un rôle incitatif et pédagogique.

À SAVOIR

Pour une meilleure compréhension, les différents thèmes du DOG ont été classés en deux grands chapitres reflétant les deux grands axes du SCOT :

LES ORIENTATIONS POUR LA STRUCTURATION URBAINE ET ÉCONOMIQUE DE LA CCFG, traitant des thèmes suivants :

- L'armature urbaine (les fonctions d'accueil des populations et des logements, les grands équilibres commerciaux, les équipements structurants) et la structuration des centres (centre-ville, centre-villages) ;
- Les sites majeurs de l'activité économique ;
- L'agriculture ;
- Le tourisme ;
- Les déplacements.

LES ORIENTATIONS POUR LE RESPECT DES GRANDS ÉQUILIBRES, traitant des thèmes suivants :

- Les équilibres de la vie sociale (la diversification du parc de logements et les objectifs en matière de mixité sociale ; les équipements de proximité) ;
- La maîtrise de la consommation de l'espace ;
- L'armature écologique et paysagère ;
- Les autres grands équilibres environnementaux (l'énergie, la ressource et la distribution d'eau, l'assainissement / les eaux pluviales, les déchets, les risques et les nuisances).

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

3 DÉMARCHE SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD ET DU DOG

COHERENCE ENTRE LES ENJEUX, LES OBJECTIFS DU PADD ET LES DISPOSITIONS DU DOG

Le PADD et le DOG sont des pièces à part entière du SCOT, auxquelles le lecteur pourra se référer utilement et dont le contenu exhaustif n'est pas repris ici.

Par contre, la présente partie du rapport de présentation met l'accent sur l'explication de la cohérence entre les enjeux mis en exergue sur le territoire (et synthétisés dans la partie « les grands enjeux de l'élaboration du SCOT »), les objectifs définis au sein du PADD et les dispositions retenues au sein du DOG.

EN CE QUI CONCERNE TOUT D'ABORD L'AXE 1 DU PADD :

« AFFIRMER LA CCFG COMME « PÔLE RELAIS » À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION FRANCO VALDO GENEVOISE ET DE LA VALLÉE DE L'ARVE ».

Cet axe comprend deux dimensions : celle de la confortation des fonctions d'accueil de la CCFG d'une part, et celle de la structuration de la croissance et de l'équilibre entre les différents territoires de la CCFG d'autre part.

L'axe 1 du PADD répond ainsi aux enjeux identifiés :

- Dans le domaine « social » et relatifs :
 - Au positionnement de la CCFG dans son environnement,
- A la production de logements (volets quantitatif et qualitatif),
- A l'identification des espaces stratégiques pour le développement et le renouvellement urbain,
- A la structuration des centres,
- A l'accompagnement de l'évolution de la CCFG par les équipements publics et collectifs,
- A la réponse aux besoins en déplacements, tout en diminuant la « dépendance automobile », au profit des modes de déplacements doux et transports collectifs.
- Dans le domaine de « l'économie » et relatifs :
 - A la conciliation des enjeux agricoles avec les autres vocations du territoire.
 - A l'accompagnement et la diversification des activités industrielles.
 - A la volonté de développer la filière bois pour renforcer un pan de l'activité départementale sur le territoire.
 - A la prise en compte des besoins et enjeux propres au secteur du BTP.
 - Au confortement des activités de services (secteurs publics et privés).
 - A la création d'une offre foncière à vocation économique adaptée.
 - A l'équilibre commercial sur le territoire.
 - A la dynamisation et la diversification de l'offre touristique.

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

3 DÉMARCHE SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD ET DU DOG

Le Document d'Orientations Générales du SCOT décline ensuite les objectifs de l'axe 1 du PADD à travers :

- L'ensemble des « orientations pour la structuration urbaine et économique de la CCFG ».
 - Dans le volet « L'armature urbaine et la structuration des centres », le DOG traite du rôle de chaque commune dans la réalisation des futurs logements, de l'organisation du développement urbain au sein de chaque commune, des orientations en matière d'équipements structurants et d'équipement commercial, ainsi des prescriptions en matière de confortement des centres.
 - Dans le volet « Les sites majeurs de l'activité économique », la localisation des sites d'activités économiques (existants ou en extension) est précisée, ainsi que les vocations dominantes envisagées, les surfaces de développement projetées, ainsi que les temporalités possibles d'ouverture à l'urbanisation (dans le cadre du présent SCOT ou après révision du SCOT).
 - Dans le volet « Agriculture », le DOG présente la carte des entités agricoles à vocations dominante, à préserver sur le long terme, ainsi que les prescriptions visant au maintien de la fonctionnalité des sièges d'exploitation pérennes. Sont compris ici comme « pérennes » les exploitations dont les ou les exploitants sont en âge de poursuivre leur activité à horizon de 10 à 15 ans (ou qui feront l'objet d'une succession assurée), ainsi que les exploitations dont la structure est viable et peut être intéressante dans le cadre d'une reprise par un autre exploitant.
- Dans le volet « Tourisme », le DOG développe premièrement des éléments relatifs au plateau des Glières et la mise en place d'un accès en site propre depuis le Petit Bornand. Puis sont abordés les dispositions relatives à la préservation et à la valorisation du patrimoine bâti et paysager, au développement de l'hébergement hôtelier et de la restauration, à la gestion du plateau de Solaison.
- Dans le volet « Les déplacements », les prescriptions du SCOT en matière d'armature routière, des transports en commun et de déplacements doux sont présentées.
- Le dossier « Unité Touristique Nouvelle » (UTN) relatif l'accès en site en propre au plateau des Glières est joint, dans son intégralité, en annexe du rapport de présentation. L'ensemble des explications et justifications relatives au projet y figurent.
- Une partie des « orientations pour le respect des grands équilibres » :
 - Le volet « Les équilibres de la vie sociale » traite des prescriptions en matière de diversification du parc de logements, de développement de la mixité sociale et d'équipements publics de proximité.
 - Le volet « Maîtrise de la consommation de l'espace » présente les règles retenues pour réduire la consommation spatiale tant dans les secteurs à dominante d'habitat que dans les secteurs à vocation d'activité économique.

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

3 DÉMARCHE SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD ET DU DOG

EN CE QUI CONCERNE ENSUITE L'AXE 2 DU PADD : «CONSTRUIRE UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITÉ DE VIE ».

Cet axe comprend six orientations relatives à :

- A la trame « verte et bleue » du territoire et à l'équilibre entre son développement et sa préservation.
- A la préservation et l'amélioration des paysages naturels, ruraux et urbains.
- Aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables.
- Aux pratiques de déplacements alternatives à l'usage de la voiture et aux déplacements de proximité.
- A l'optimiser la gestion de l'eau et des déchets sur le territoire.
- A la prévention et à la limitation de l'exposition aux risques et aux nuisances.

L'axe 2 du PADD répond ainsi aux enjeux identifiés dans le domaine de « l'environnement » et relatifs :

- Aux « ressources, rejets et qualité des milieux », c'est-à-dire ayant trait à :

- La maîtrise des déplacements, au développement des transports en commun et des modes doux, de manière à limiter les pollutions, les nuisances et les risques sanitaires.
- La gestion des déchets et notamment à la diminution du pourcentage d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) incinérées, à travers notamment la valorisation de la fraction organique,
- L'adéquation entre le développement urbain d'une part, et l'assainissement collectif ou individuel d'autre part, de manière à respecter les objectifs légaux en matière de qualité des cours d'eau.
- Aux « formes urbaines, à l'habitat et aux infrastructures », c'est-à-dire relevant de :
 - La promotion des économies d'énergies et des énergies renouvelables.
 - La prise en compte des nuisances sonores (infrastructures routières),
 - La gestion raisonnée des eaux pour la gestion des risques et la recharge des aquifères souterrains,
 - L'identification et de la lisibilité des paysages urbains.

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

3 DÉMARCHE SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD ET DU DOG

• A « l'occupation de l'espace et à la gestion des milieux », en matière de :

- Préservation durable des réservoirs de biodiversité, avec notamment le développement des connexions entre ces réservoirs de biodiversité à travers la vallée de l'Arve, et la prise en compte des rôles importants de la « nature ordinaire » dans cette dynamique écologique.
- Préservation et structuration des paysages à l'échelle de la CCFG (équilibre paysager des coteaux, lisibilité des séquences en fond de vallée, prise en compte des panoramas et points de vue majeurs).
- Valorisation et préservation des caractères typiques de certains paysages comme le plateau des Glières et les autres espaces de « pleine nature » de la CCFG (Arve, Bargy, Môle...).
- Préservation et réhabilitation des fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des milieux humides, avec en outre la préservation des espaces de liberté des cours d'eau et des boisements de berges.

Le Document d'Orientations Générales du SCOT décline ensuite les objectifs de l'axe 2 du PADD à travers :

- L'ensemble des « orientations pour le respect des grands équilibres » :
 - Le volet relatif à « l'armature environnementale et paysagère » définit

« l'armature écologique » du SCOT et précise les dispositions applicables pour la préservation des « espaces naturels d'intérêt écologique majeur », pour le maintien ou renforcement de la fonctionnalité des « grandes liaisons écologiques », ainsi que pour la prise en compte des espaces de « nature ordinaire ».

- Ce même volet du DOG comprend une carte de « l'armature paysagère » définissant, au regard des principaux enjeux paysagers du SCOT, les orientations à respecter sur différents secteurs de la CCFG. Il fixe également des orientations en matière de préservation et valorisation du patrimoine bâti traditionnel, d'armature des espaces publics et collectifs, d'intégration des nouvelles constructions et de facilitation de la mise en place de dispositifs environnementaux au sein du bâti.
- Le volet « les autres grands équilibres environnementaux » est relatif à :
 - L'énergie (économie d'énergie, énergies renouvelables).
 - L'eau potable (protection des ressources, adéquation entre le développement de l'urbanisation et ces ressources).
 - L'assainissement des eaux usées (adéquation entre le développement de l'urbanisation et les équipements disponibles ou prévus, mise en place de réserves pour la réalisation des dits équipements).

I - EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PADD ET DU DOG

3 DÉMARCHE SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PADD ET DU DOG

- Le volet relatif aux « autres grands équilibres environnementaux » est relatif à : (suite)
 - La gestion des eaux pluviales (préservation des espaces de liberté et recul vis-à-vis des cours d'eau, protection / préservation / gestion - en application du SDAGE en vigueur - des zones humides, limitation de l'imperméabilisation des sols).
 - La question des déchets (efficacité de la collecte, réduction de la part des déchets incinérés par le développement du tri de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères, gestion des déchets inertes).
 - La prise en compte des risques naturels (prise en compte des PPR existants, mise en œuvre si nécessaire d'études complémentaires, facilitation de l'entretien des forêts).
 - La lutte contre les nuisances sonores (protection contre le bruit pour les nouvelles urbanisations situées en bordure de voies classées « bruyantes », anticipation des conflits potentiels entre les extensions de zones d'activités prévues au DOG et les secteurs résidentiels, puis mises en place de mesures adéquates).
 - La réalisation d'études du type « Approche Environnementale de l'Urbanisme » (AEU) préalablement à la définition des options d'urbanisme et à l'aménagement des principaux secteurs de développement de l'urbanisation de la CCFG.
 - La mise en œuvre d'un ou plusieurs « quartiers durables » (ou « écoquartiers ») à l'échelle de l'ensemble de la CCFG, et avec au minimum la réalisation d'un projet de ce type sur Bonneville et marignier.
- Une partie des « orientations pour la structuration urbaine et économique de la CCFG ».
 - Dans le volet « Tourisme », le DOG développe premièrement des éléments relatifs au plateau des Glières et la mise en place d'un accès en site propre depuis le Petit Bornand. Puis sont abordés les dispositions relatives à la préservation et à la valorisation du patrimoine bâti et paysager, au développement de l'hébergement hôtelier et à la gestion du plateau de Solaison.
 - Dans le volet « Les déplacements », les prescriptions du SCOT en matière d'armature routière, des transports en commun et de déplacements doux sont présentées.
 - Le dossier « Unité Touristique Nouvelle » (UTN) relatif l'accès en site en propre au plateau des Glières est joint, dans son intégralité, en annexe du SCOT. L'ensemble des explications et justifications relatives au projet y figurent.

POUR PLUS DE DÉTAILS SUR LE VOLET « ENVIRONNEMENT » DU SCOT ET SUR LE LIEN ENTRE ENJEUX DU TERRITOIRE, PADD ET DOG, ON POURRA SE RÉFÉRER UTILEMENT À LA PARTIE SUIVANTE DU PRÉSENT RAPPORT DE PRÉSENTATION, RELATIVE À « L'INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET À L'ANALYSE DES INCIDENCES DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT »

